

Edition 2021  
Résultats de l'année 2020

# OBSERVATOIRE DES CLAUSES SOCIALES

sur le territoire de la Métropole de Lyon

Il convient de souligner que cet observatoire est rendu possible grâce à l'engagement des Maîtres d'Ouvrages du territoire dans des démarches d'Achats Socialement Responsables, notamment via les clauses sociales.

## En 2020, nous remercions les Maîtres d'Ouvrages suivants :





# SOMMAIRE

**PAGE** | **6** **INTRODUCTION**

**PAGE** | **7** **PARTIE 1**

LES CLAUSES SOCIALES : UN LEVIER POUR  
ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ VERS  
L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Les clauses sociales, un outil de politique publique en faveur de l'insertion | page 7

2. Une métropole attractive impactée par la crise actuelle | page 9

3. Les clauses sociales dans la Métropole en 2020 | page 16

**PAGE** | **22** **PARTIE 2**

LES CLAUSES SOCIALES : POUR QUELS PUBLICS,  
VERS QUELS SECTEURS, QUELS SUCCÈS ?

1. Le profil des publics bénéficiaires des clauses | page 22

2. Les secteurs d'activité : vers la diversification | page 25

3. Les modalités de réalisation de la clause : l'importance des SIAE | page 28

4. Les clauses, gage de réinsertion : l'étude des motifs de fin de contrat | page 30

POUR ALLER PLUS LOIN :  
ZOOM SUR CERTAINS PUBLICS

1. Le public féminin | page 31

2. Le public en quartier prioritaire de la politique de la ville | page 34

# INTRODUCTION

Au plan national, les politiques d'insertion et d'emploi ont observé de profondes mutations ces dernières années avec notamment des objectifs de simplification des dispositifs visant une efficacité accrue.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) est désormais identifiée comme un des dispositifs les plus pertinents pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de fragilité, notamment dans le cadre du Pacte ambition IAE de l'Etat.

Les clauses sociales offrent à des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles des opportunités d'emploi dans le cadre de marchés publics ou privés pour leur permettre de s'engager dans un parcours d'insertion durable. La montée en puissance des clauses sociales ces dernières années et leur impact positif sur les territoires, en termes de bénéficiaires, d'entreprises impliquées, de maîtres d'ouvrages volontaires, a largement démontré l'intérêt du dispositif.

L'édition 2021, comme celle de 2020, est co-produite par l'Opale (observatoire économie, emploi, insertion de la métropole lyonnaise de l'agence d'urbanisme) et la MMI'e, avec le soutien de la Métropole de Lyon. L'observatoire des clauses sociales propose des résultats consolidés et montre la mobilisation des clauses sociales comme outil d'insertion sur le territoire. Il permet de mieux connaître le public des clauses et les secteurs d'activité concernés. Plus d'un million d'heures d'insertion ont été générées par les clauses sociales en 2020 au profit de plus de 3 000 personnes.

La Métropole de Lyon bénéficie d'une attractivité forte. Avant la crise sanitaire, son bassin d'emplois est l'un des plus dynamiques parmi les métropoles françaises.

L'année 2019 est marquée non seulement par une croissance des emplois de 2% mais également par un recul du taux de chômage qui repasse sous la barre des 8% au 4e trimestre 2019 pour la première fois depuis la crise économique de 2008. Un pan important de la population reste néanmoins en situation de grande fragilité vis-à-vis de l'emploi.

La pandémie puis le confinement décrété à compter du 16 mars 2020 ont stoppé l'embellie amorcée sur le front du marché de l'emploi. Pôle emploi observe une hausse de 6,9% du nombre de demandeurs d'emploi entre fin février 2020 et fin février 2021.

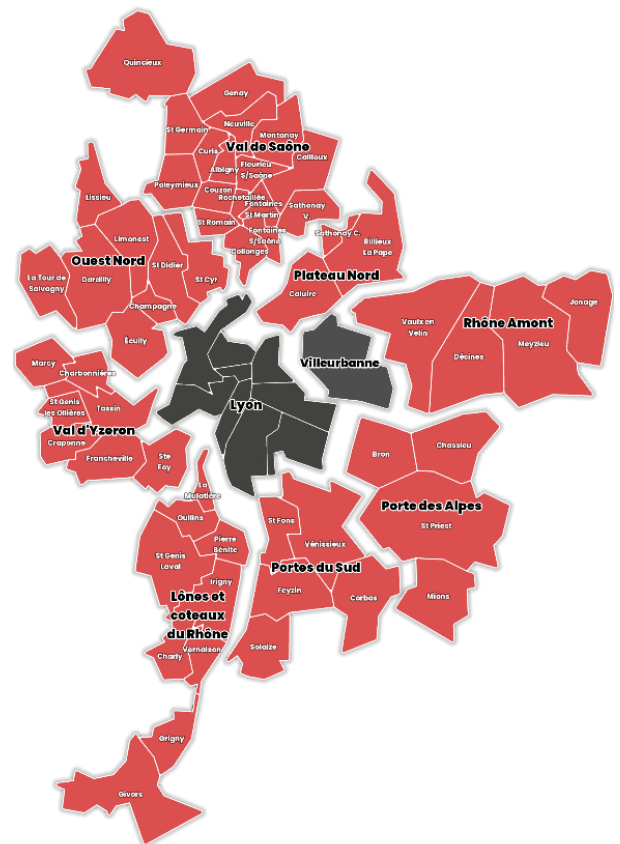
Les clauses sociales, favorisant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont durablement exclues ont un rôle à jouer très important dans le contexte de crise actuelle.

## DÉFINITION

La Métropole est composée de dix subdivisions, ou « Conférences territoriales des maires » (CTM), qui présentent autant de caractéristiques géographiques, sociodémographiques et économiques différentes. Ces conférences regroupent plusieurs communes qui partagent des problématiques communes et cherchent à y répondre ensemble. Elles travaillent sur la déclinaison territoriale des politiques métropolitaines, se concertent et débattent des priorités locales.

Sans pouvoir décisionnel, elles sont néanmoins régulièrement consultées pour avis lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Métropole.

Depuis octobre 2020, dix CTM maillent le territoire métropolitain.



**Les conférences territoriales  
des maires de la Métropole de Lyon**

## LES CLAUSES SOCIALES :

# UN LEVIER EFFICACE DES POLITIQUES D'INSERTION POUR ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ VERS L'EMPLOI

# Partie I

## 1. Les clauses sociales, un outil de politique publique en faveur de l'insertion

A l'instar des grandes Métropoles, le territoire, fort de ses emplois nombreux et diversifiés, attire des ménages aisés mais aussi des personnes en recherche d'emploi. Cela induit des disparités sociales fortes. Ainsi, des personnes restent en marge du marché du travail de manière durable et les clauses sociales sont un levier pour obtenir un emploi et un accompagnement dans le cadre d'un parcours d'insertion, avant d'accéder à un contrat de travail de droit commun. Même en période de conjoncture économique très favorable comme en 2019, le nombre de demandeurs d'emploi depuis au moins deux ans ne diminue pas (+4% entre décembre 2018 et décembre 2019). Fin 2020, un demandeur d'emploi sur quatre est en recherche d'emploi depuis au moins deux ans soit 34 200 personnes (+11% entre décembre 2019 et 2020).

Apparues dès 1993 avec la clause du « mieux disant social », puis inscrites dans le code des marchés publics en 2001, avant d'être fortement développées par la loi de cohésion sociale de 2005, permettant la création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les clauses sociales sont aujourd'hui un levier pour l'insertion des publics.

En effet, la clause sociale est un outil juridique permettant aux maîtres d'ouvrages publics comme privés de « réserver » des emplois destinés à favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

### La Métropole de Lyon, premier acheteur du territoire

En matière d'insertion, la Métropole de Lyon est la principale structure génératrice d'heures d'insertion grâce à sa commande publique sur le territoire. Elle a quadruplé son volume entre 2015 et 2019. Une stabilisation du nombre d'heures d'insertion est observée en 2020 malgré la crise. La Métropole s'attache à innover pour développer la diversification des marchés concernés. Ce volume de commande publique dédié à l'insertion permet de constituer un levier pour le retour à l'emploi, en lien avec les autres volets de la politique d'insertion développée par la collectivité.

### La MMI'e, opérateur dédié à la politique d'insertion métropolitaine

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) a été mise en place le 1er janvier 2019. Ainsi, une équipe dédiée au déploiement des clauses sociales sur le territoire de la Métropole de Lyon accompagne les acheteurs publics et privés dans la définition des modalités juridiques et la rédaction des pièces de marchés et facilite la mise en œuvre des clauses sociales (offres d'emploi, partenariats, animation...) pour le compte des acheteurs.

## Les SIAE du territoire métropolitain pourvoyeuses de compétences

Lors de la réalisation des clauses, en lien avec les entreprises ou les acheteurs, les SIAE du territoire interviennent selon deux modalités : soit par la mise à disposition de personnel en insertion auprès d'entreprises attributaires de marchés ; soit en remportant elles-mêmes des marchés d'insertion ou des marchés réservés, qui leur permettent de faire travailler leurs publics sur les prestations demandées.

# MÉMENTO

Les clauses sociales désignent l'ensemble des modalités d'insertion liées à un marché public ou privé.

Le terme clause d'insertion concerne ici uniquement les marchés intégrant un volume d'heures d'insertion.

Les marchés réservés et d'insertion sont réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et leur facilitent l'accès à la commande publique. L'ensemble des heures de travail du marché leur est réservé. Les SIAE sont des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) conventionnées par l'Etat. Elles regroupent les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les régies de quartier (RQ). Elles accompagnent des personnes éloignées de l'emploi et les orientent vers une solution durable en conciliant performance économique et projet social. Dans le cadre de ces marchés, 100% des heures réalisées le sont par des personnes en insertion.

Les délégations de service public (DSP) sont définies par l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique. Les DSP sont « une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale, un établissement public local, un de leurs groupements, ou plusieurs de ces personnes morales. ». La rémunération du délégataire est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

## 2. Une métropole attractive impactée par la crise actuelle

### Une dynamique démographique toujours soutenue plus particulièrement à l'Est

Entre 2013 et 2018, la métropole lyonnaise a accueilli en moyenne 12 380 habitants supplémentaires chaque année, soit une croissance de 0,9% par an. Cette hausse est plus élevée que celle des sept plus grandes métropoles françaises (+0,8 %) et deux fois et demie supérieure au taux de croissance national. L'augmentation du nombre d'habitants est portée exclusivement par le solde naturel.

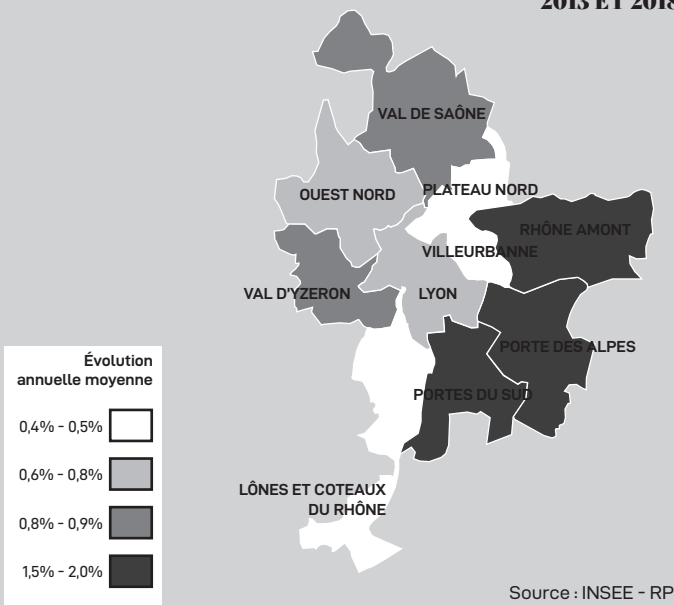


## Des niveaux de vie très contrastés

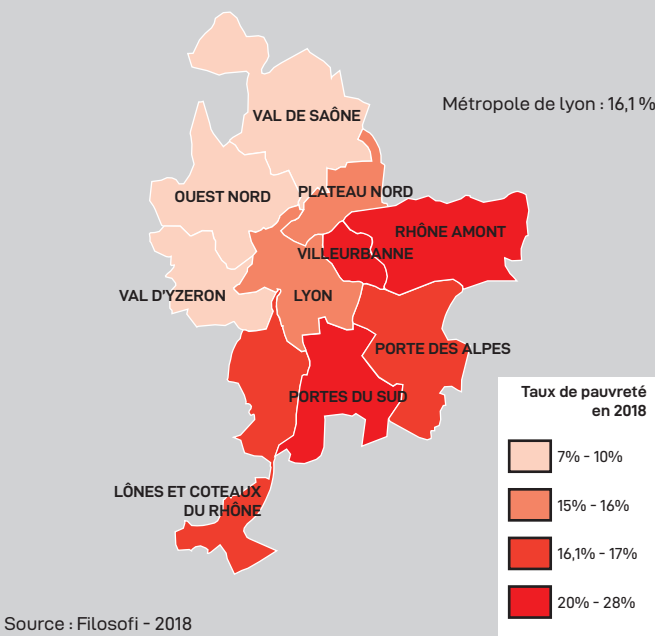
En 2018, dans la Métropole de Lyon, 16,1% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté soit avec moins de 1 063€/mois pour une personne seule. Ce taux de pauvreté est supérieur de 1,5 point au taux national et 3,4 points au-dessus du taux régional. Toutefois, il se situe en dessous de la moyenne des sept plus grandes métropoles françaises (16,8%). Le revenu disponible médian s'établit à 1 873 € par UC en 2018. Les 10% des ménages les plus aisés ont des revenus 4 fois plus élevés que les 10% des ménages le plus pauvres.

Au sein de la métropole, la fracture entre l'est et l'ouest est très marquée. Les CTM du nord et de l'ouest combinent des taux de pauvreté inférieurs à 10% et des niveaux de vie élevés. Portes du Sud affiche le taux de pauvreté le plus élevé du territoire (28 %) suivie par Rhône-Amont et Villeurbanne où un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

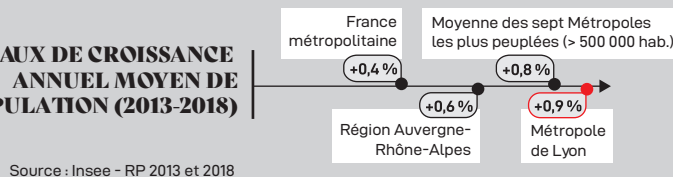
### ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION PAR CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES ENTRE 2013 ET 2018



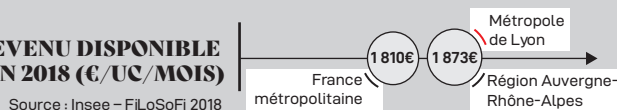
### TAUX DE PAUVRETÉ PAR CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES EN 2018



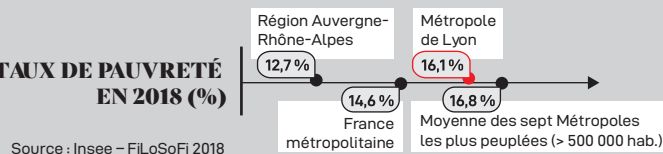
### TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION (2013-2018)



### REVENU DISPONIBLE MÉDIAN EN 2018 (€/UC/MOIS)



### TAUX DE PAUVRETÉ EN 2018 (%)



## Un recul des emplois dans la majorité des CTM

La Métropole de Lyon compte 8 000 emplois salariés privés de moins fin 2020 par rapport à fin 2019, soit une baisse de 1,3%.

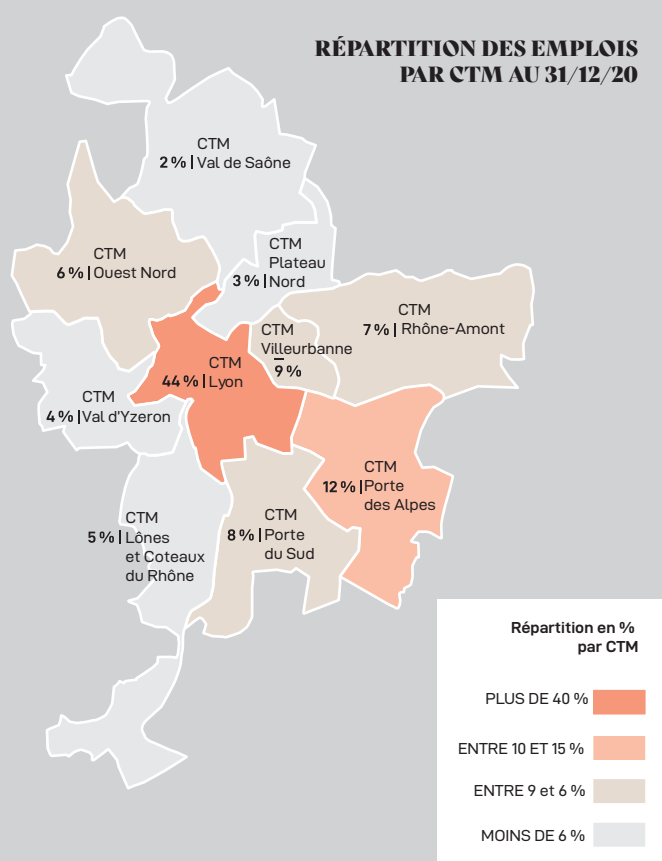
Seule Rhône Amont gagne des emplois (+1,6%) : cette CTM s'avère résiliente face à la crise et enregistre des gains d'emplois dans plusieurs secteurs d'activité.

A l'inverse, les territoires concentrant la majorité des emplois de la Métropole (Lyon, Porte des Alpes et Villeurbanne) connaissent des baisses importantes en lien avec les secteurs d'activités présents sur ces territoires et fortement impactés par la crise : les services (aux particuliers et aux entreprises) à Lyon et Villeurbanne ; les services aux entreprises, l'industrie, l'énergie, et l'environnement à Porte des Alpes.

## Des secteurs d'activité inégalement impactés par la crise

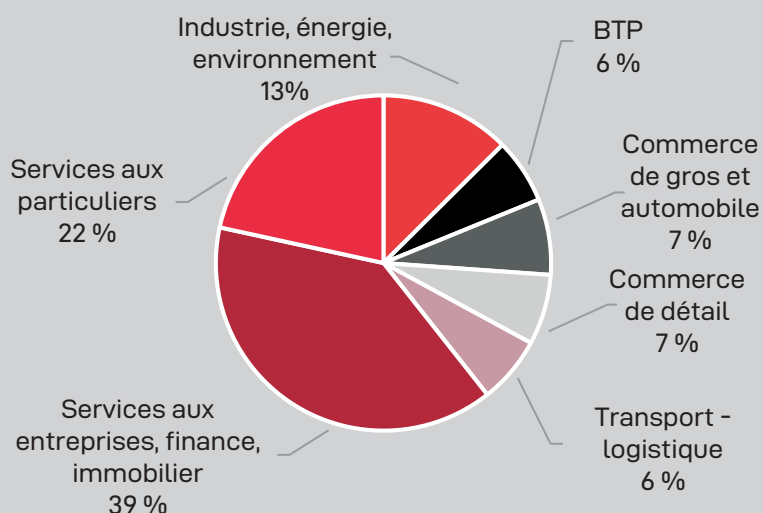
Le bâtiment, les transports et la logistique continuent à créer des emplois avec respectivement +840 et +280 emplois sur l'année 2020. En revanche, le secteur des services aux particuliers dans lequel figure le tourisme et l'hôtellerie-restauration est le plus touché (-3 400 emplois en un an). Le commerce de détail accuse un recul du nombre d'emplois de 2,6%.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR CTM AU 31/12/20



Source : Urssaf - Emplois salariés privés hors intérim

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ AU 31/12/20



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS SUR UN AN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

Evol. en Nbre	Evol. en %		Plus fortes évolutions (+) positives et (-) négatives
-7 970	-1,3 %	TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉ	(+) Rhône Amont (+1,6%) (-) Val de Saône (-3,1%)
-3 400	-2,6 %	SERVICES AUX PARTICULIERS	(+) Rhône Amont (+1,5%) (-) Porte des Alpes (-6,7%)
-920	-2,2 %	COMMERCE DE DÉTAIL	(+) Val de Saône (+4,9%) (-) Lyon (-5,7%)
-1 240	-1,6 %	INDUSTRIE, ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT	(+) Rhône Amont (+3%) (-) Lômes et coteaux du Rhône (-4,6%)
-3 350	-1,4 %	SERVICES AUX ENTREPRISES, FINANCE, IMMOBILIER	(+) Les Portes du Sud (+0,7%) (-) Val de Saône (-7,1%)
-170	-0,4 %	COMMERCE DE GROS ET AUTOMOBILE	(+) Ouest Nord (+3,1%) (-) Val de Saône (-11,7%)
+280	+0,7 %	TRANSPORTS - LOGISTIQUE	(+) Les Portes du Sud (+11,2%) (-) Lômes et coteaux du Rhône (-6,1%)
+840	+2,3 %	BTP	(+) Rhône Amont (+7%) (-) Lyon (-1,1%)

Source : Urssaf - Emplois salariés privés hors intérim

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020 PAR CTM

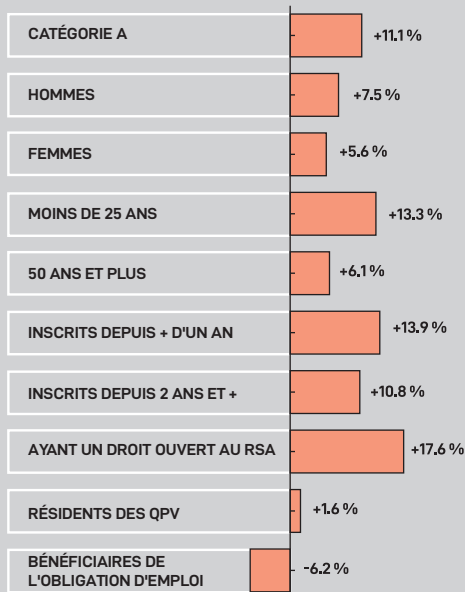
Evol. en Nbre	Evol. en %	
-7 970	-1,3 %	MÉTROPOLE DE LYON
-370	-3,1 %	VAL DE SAÛNE
-1 110	-2,1 %	VILLEURBANNE
-1 320	-1,9 %	PORTE DES ALPES
-4 650	-1,7 %	LYON
-450	-1,5 %	LÔNES ET COTEAUX DU RHÔNE
-430	-1,1 %	OUEST NORD
-180	-0,8 %	VAL D'YZERON
-120	-0,6 %	PLATEAU NORD
00		LES PORTES DU SUD
+650	1,6 %	RHÔNE AMONT

Source : Urssaf - Emplois salariés privés hors intérim



## EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR PROFIL DANS LA MÉTROPOLÉ DE LYON ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020

8 400 demandeurs supplémentaires de catégorie ABC en un an  
ce qui correspond à une hausse de 6,6 %



Source : Pôle emploi - données brutes

## Une année 2020 marquée par une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi

Après une embellie prometteuse sur le front de l'emploi en 2019, les effets de la crise sanitaire se font d'emblée ressentir. Au 31 décembre 2020, la Métropole lyonnaise compte 134 700 demandeurs d'emplois de catégorie A, B ou C, soit 8 400 demandeurs supplémentaires en un an ce qui correspond à une hausse de 6,6 % (+7,2% en Auvergne-Rhône-Alpes).

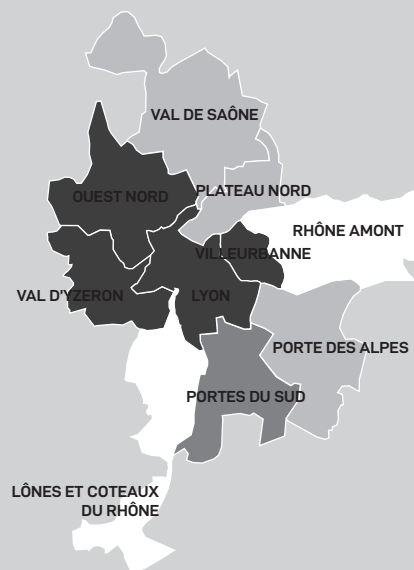
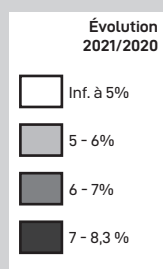
## Une dégradation dans tous les territoires, accentuée pour certains profils dont les jeunes

Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi entre décembre 2019 et décembre 2020 augmente dans toutes les CTM. Lyon, Villeurbanne, Ouest Nord et Val d'Yzeron, enregistrent des hausses supérieures à la moyenne métropolitaine (+6,7%). À l'inverse, Lônes et Coteaux du Rhône, Rhône Amont enregistrent les hausses les plus modérées.

Tous les profils de demandeurs de d'emploi sont plus nombreux. Les effets de la crise se font sentir sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert au RSA (+17,6 %) et sur les personnes inscrites à Pôle emploi depuis au moins un an (+14,0 %). Les demandeurs d'emploi depuis au moins deux ans enregistrent également une augmentation de 10,8 %. Les personnes sans activité (catégorie A) ont augmenté de 11,2%. Les effectifs des jeunes âgés de moins de 25 ans sont en forte hausse également (+13,4 %). Les opportunités d'embauche se faisant plus rares, de nouvelles personnes s'inscrivent à Pôle emploi et celles déjà inscrites parviennent plus difficilement à trouver un emploi et demeurent inscrites plus longtemps.

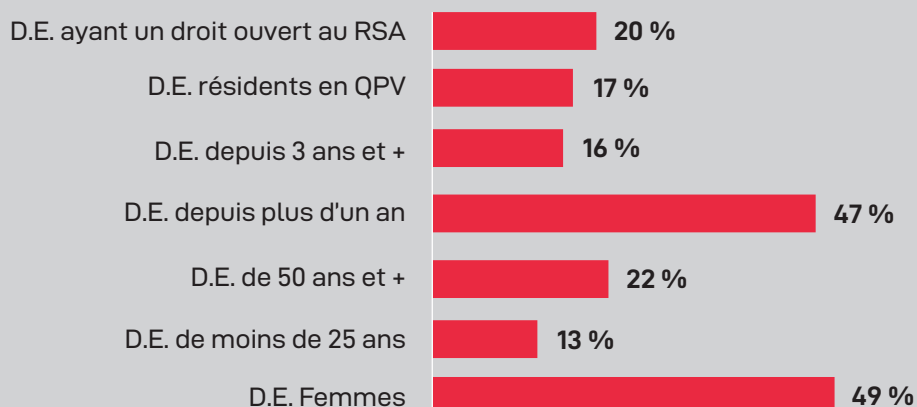
Les CTM historiquement plus fortement concernées par le chômage en lien avec la localisation des QPV sont moins impactées avec des hausses d'effectifs de demandeurs d'emploi plus contenues, sauf Villeurbanne qui connaît une augmentation supérieure à la moyenne métropolitaine.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIES A, B, C ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET DÉCEMBRE 2020



Source : Pôle emploi

### POIDS DES DIFFÉRENTS PROFILS DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS L'ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CAT. A, B, C DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON FIN 2020



Source : Pôle emploi - données brutes

## La formation, un enjeu majeur dans l'accès à l'emploi

Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert au RSA (20% de l'ensemble des demandeurs d'emploi) regroupent également une part importante de personnes sans diplômes avec près d'un individu sur cinq ayant au plus un niveau 1ère année de CAP/BEP).

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (22 % des demandeurs d'emploi) ont globalement des niveaux de formation plus faibles qu'en moyenne. Un sur cinq n'a pas atteint le niveau CAP ou BEP. Ce profil de demandeurs d'emploi, moins nombreux que les plus jeunes à avoir poursuivi des études supérieures, valorise davantage les qualifications et compétences acquises au cours de leur parcours professionnel. Les niveaux de formation entrent moins en ligne de compte pour leur recrutement. A noter qu'ils sont davantage concernés par le chômage de longue durée (deux tiers sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an) car ils se heurtent fréquemment, même les plus diplômés, aux réticences (niveaux de salaire, problématiques de santé,...) des employeurs à recruter des seniors.

Les demandeurs d'emploi issus des QPV (17% des demandeurs d'emploi mais 12% de la population et 26% des bénéficiaires du RSA) présentent des niveaux de formation beaucoup plus faibles que l'ensemble des demandeurs d'emploi. 22 % ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP soit deux fois plus que dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont deux fois moins à avoir au moins un Bac +2 (21% contre 42% en moyenne).

Les jeunes (13% des demandeurs d'emploi) constituent actuellement une des priorités des politiques d'insertion métropolitaines mais aussi nationales car ils sont fortement impactés par la crise actuelle. Les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sont 36% à avoir le niveau Terminale (bac obtenu ou non). Ce taux élevé, illustratif des problématiques de décrochage scolaire, laisse imaginer les difficultés d'accès à un emploi (de surcroît qualifié) pour ces jeunes ayant au mieux un Bac en poche. De plus, la part de ceux ne possédant aucun diplôme n'est pas négligeable (7 %) alors que l'on pourrait imaginer que cette part devrait idéalement avoisiner zéro.

# Conséquence de la crise sanitaire, économique et sociale : 3 040 foyers supplémentaires allocataires du RSA en un an dans la Métropole de Lyon

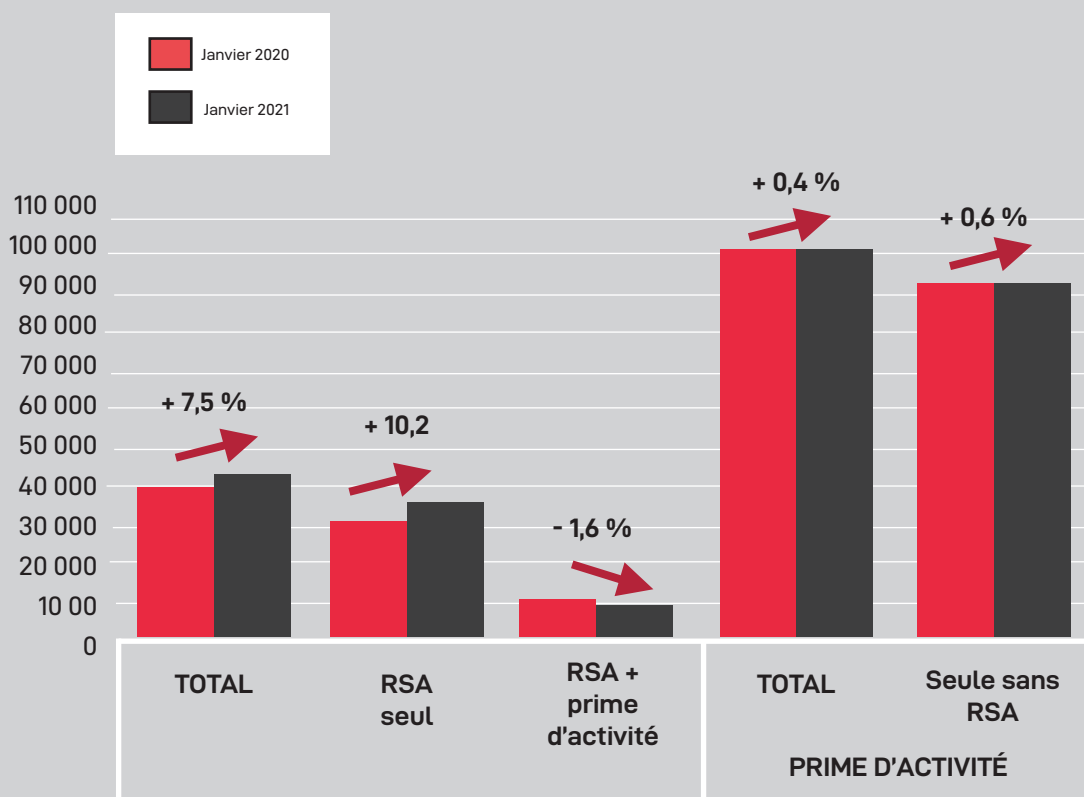
## 43 400 foyers allocataires du RSA fin janvier 2021

La métropole de Lyon compte 3 040 foyers allocataires du RSA supplémentaires entre janvier 2020 et janvier 2021 (+7,5 %). L'impact de la crise a été plus marqué encore sur les allocataires du RSA ne percevant pas la prime d'activité (+10,2 % sur un an). Il s'agit de personnes n'ayant pas suffisamment travaillé pour prétendre à des indemnités chômage, et/ou des personnes cumulant jusqu'alors RSA et prime d'activité mais n'ayant pas eu d'opportunités de reprise d'activité en 2020 du fait de la crise. Le nombre d'allocataires de la prime d'activité (102 360) reste plutôt stable grâce aux dispositifs exceptionnels de soutien aux entreprises (prêt garanti par l'Etat, chômage partiel notamment) qui ont permis d'éviter des licenciements.

## Les 25 - 29 ans davantage touchés par la crise avec 1 200 allocataires supplémentaires en un an

Le nombre d'allocataires âgés de 25 à 29 ans progresse de 15,4 % entre décembre 2019 et décembre 2020. Cela illustre, pour les jeunes, les difficultés d'accès à un emploi. On observe notamment un recul des opportunités d'embauche dans des secteurs prisés par cette tranche d'âge dont l'hôtellerie-restauration et le commerce, fortement impactés par les décisions successives de confinement et de fermetures.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS BÉNÉFICIAIRES  
ENTRE JANVIER 2020 ET JANVIER 2021



### 3. Les clauses sociales dans la Métropole en 2020

#### L'édition 2021 de l'observatoire dans la continuité de l'édition 2020

L'observatoire 2021 propose un panorama général de l'ensemble des clauses sociales sur le territoire métropolitain.

Les éditions précédentes donnaient à voir entre 70% et 75% de la totalité des résultats produits par les clauses sociales dans la Métropole. A partir de 2020, le panorama des clauses sociales se veut complet sur le territoire.

#### Au niveau national, une baisse significative de la commande publique

Après une bonne année 2019, la commande publique connaît une baisse de -18% en 2020. Les effets de la crise sanitaire et du calendrier électoral en sont les causes principales. Ce recul est plus marqué sur l'axe Est de la France et particulièrement en Auvergne Rhône-Alpes (- 22,4%), la deuxième région la plus importante en termes de poids au sein de la commande publique (12%, contre 20% pour l'Île-de-France).

#### Plus d'un million d'heures d'insertion générées dans la Métropole de Lyon en 2020

Les heures produites par les marchés avec clause d'insertion ont reculé de 14%, notamment à cause de l'arrêt de 85% des chantiers durant le 1er confinement, quand celles des marchés réservés et marchés d'insertion ont bondi de 31% (essentiellement ceux de la Métropole) et celles des délégations de service public, qui ne concernent que la Métropole, ont augmenté de 9%.

Au total 1,07 million d'heures d'insertion ont été réalisées en 2020, en légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,7%) malgré le contexte de crise sanitaire.

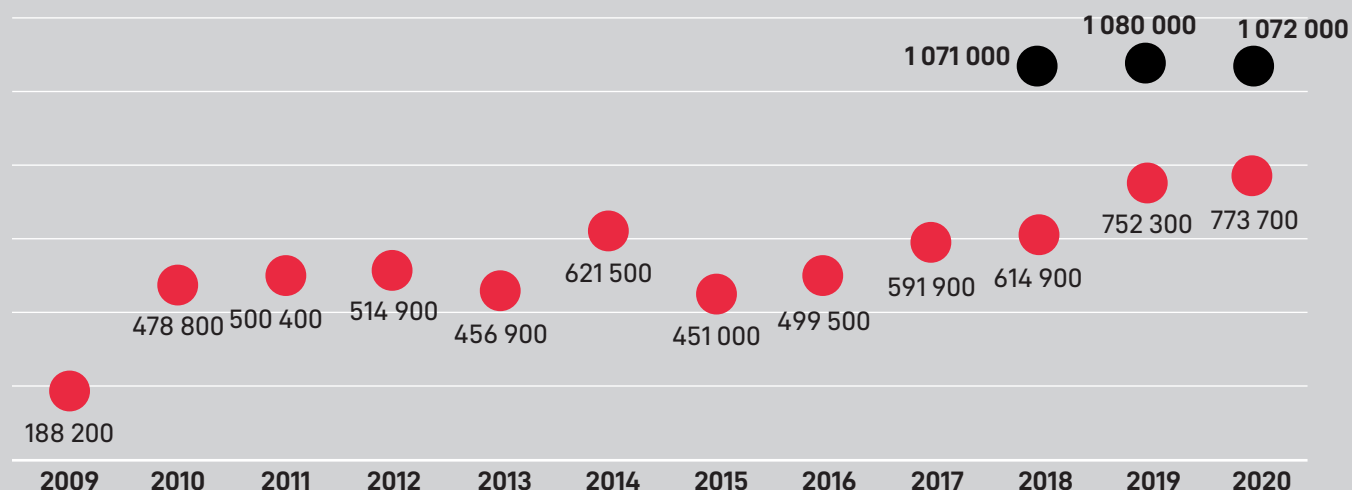
Les clauses sociales ont bénéficié à 3 000 personnes en 2020, comme en 2019. Ainsi, malgré un contexte défavorable pour la commande publique à l'échelle de la région, cumulé aux impacts économiques et sociaux de la pandémie, la Métropole de Lyon ne connaît pas de baisse significative de son nombre d'heures d'insertion, notamment grâce au développement des marchés réservés, d'insertion et des délégations de service public.

### LÉGENDE DES COULEURS UTILISÉS

**VOLUME TOTAL D'HEURES :**  
résultat de la consolidation des données de l'observatoire des clauses sociales de la MMI'e, des heures des marchés réservés gérés par la Métropole de Lyon et des heures réalisées par les délégations de service public.

**DONNÉES MMI'E PUBLIÉES :**  
ensemble des données saisies dans l'outil de pilotage (dont nombre d'heures d'insertion) au moment de l'extraction de données pour la publication. Elles sont utilisées pour l'analyse détaillée des résultats dans le reste du document.

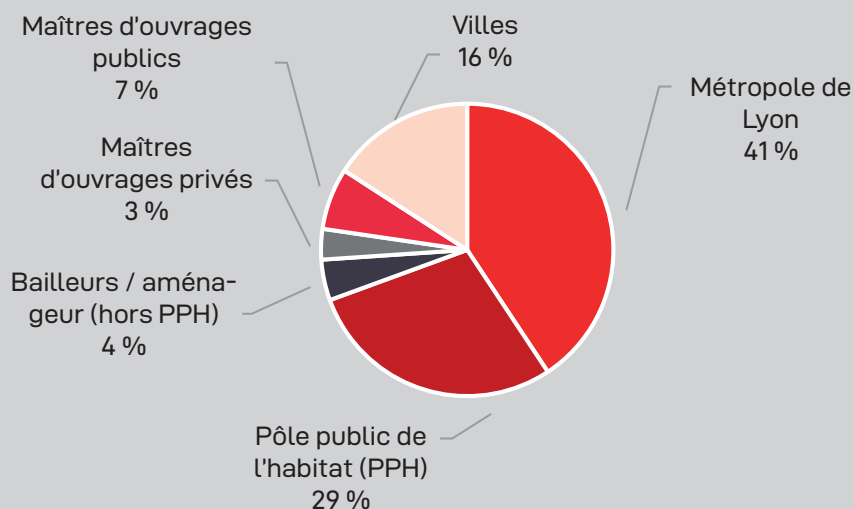
#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES D'INSERTION



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne



## RÉPARTITION 2020 DU NOMBRE D'HEURES PAR MAÎTRE D'OUVRAGE



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne

### La Métropole de Lyon à l'origine de 41% des heures d'insertion en 2020

En 2020, les heures d'insertion réalisées grâce aux achats de la Métropole connaissent une stabilisation et elle reste le principal pourvoyeur en nombre d'heures d'insertion sur le territoire avec 436 000 heures produites sous son impulsion en 2020.

Les heures d'insertion réalisées dans le cadre des achats des autres donneurs d'ordre publics (Etat, opérateurs publics hors villes) qui avaient fortement diminué entre 2018 et 2019 (-30%) poursuivent leur recul (-5%) de façon plus modérée entre 2019 et 2020. Néanmoins, la part des heures d'insertion générées par ces maîtres d'ouvrage publics se maintient et représente 7% du total des heures d'insertion en 2020 (comme en 2019). Ces donneurs d'ordre publics sont à l'origine de 73 000 heures d'insertion.

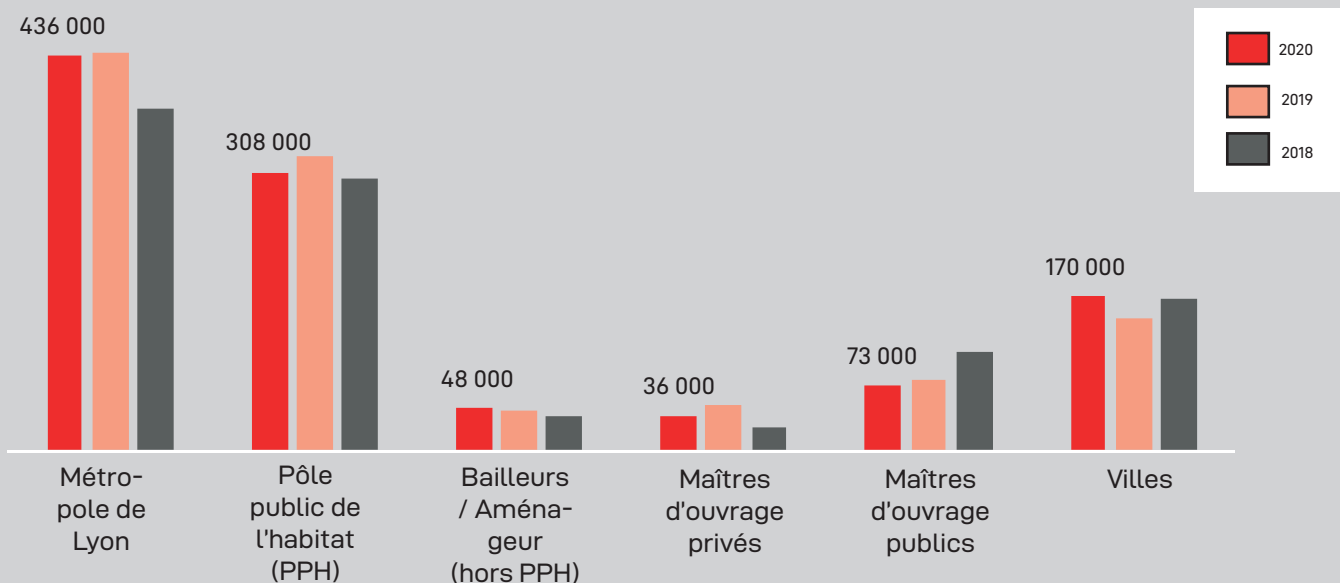
### Un tiers des heures d'insertion à l'initiative des bailleurs sociaux en 2020

Le Pôle Public de l'Habitat représente 86% du volume total des heures d'insertion à l'initiative des bailleurs sociaux.

Les heures d'insertion générées par les marchés des trois offices publics de l'habitat du Pôle Public de l'Habitat (Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat et Lyon Métropole Habitat) ont légèrement diminué en 2020 (-5%), tandis que les heures des autres bailleurs ont progressé de 11% malgré le contexte de crise.

Au total, le volume d'heures d'insertion générées par l'ensemble des bailleurs sociaux atteint 356 000 heures, soit une légère baisse de 3% par rapport à 2019. Cela représente 33% du volume total des heures.

## NOMBRE D'HEURES D'INSERTION PAR MAÎTRE D'OUVRAGE



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne

### Un positionnement des villes qui s'affirme

A contresens des tendances sur la commande publique au niveau régional et national, et à l'inverse des autres familles de maîtres d'ouvrage sur la Métropole de Lyon, le nombre d'heures générées par les villes a augmenté en 2020 (+16%). Elles ont réalisé 170 000 heures d'insertion via leurs marchés publics.

Cette hausse vient notamment de l'augmentation des volumes d'insertion sur les marchés des villes de Lyon et de Vaulx-en-Velin, ainsi que des partenariats nouveaux entre la MMI'e et plusieurs d'entre elles (Décines-Charpieu, Givors, La Mulatière) qui a permis de développer la pratique des clauses d'insertion.

Les heures d'insertion produites à l'initiative des villes représentaient 14% du volume des heures d'insertion en 2019. Le nombre d'heures d'insertion qu'elles génèrent en 2020 les conduit à augmenter leur part dans le volume total des heures d'insertion : elles représentent 16% de l'ensemble des heures d'insertion en 2020.

### Des maîtres d'ouvrage privés qui accusent un recul fort en 2020

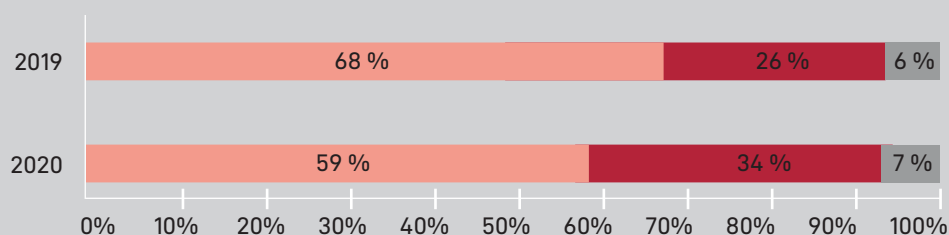
Les heures d'insertion réalisées par des maîtres d'ouvrage privés (constructeurs immobiliers, RTE, Holding Textile Hermès, etc.) avaient doublé entre 2018 et 2019 ; elles reculent de 27% entre 2019 et 2020. Elles représentent 3% du total des heures en 2020 (5% en 2019), ce qui s'explique notamment par la fin d'opérations de construction d'envergure en début d'année 2020.

## Différents supports possibles pour proposer des opportunités d'emploi

59% des heures d'insertion en 2020 sont produites dans les marchés avec clause d'insertion. 34% des heures sont réalisées dans les marchés réservés et d'insertion. Les délégations de service public de la Métropole de Lyon comptent pour 7% du volume des heures d'insertion.

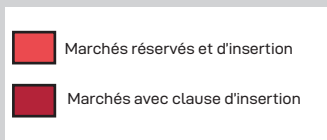
En 2020, les heures réalisées dans le cadre des marchés réservés et d'insertion ont fortement augmenté (+31%) et celles réalisées dans les marchés avec clause d'insertion ont reculé. Le contexte de crise a conduit de nombreuses entreprises attributaires de marchés avec clauses d'insertion à reporter leurs recrutements, souvent à cause des mesures de chômage partiel mises en œuvre pour préserver l'emploi des salariés déjà en poste. En parallèle, les marchés de nettoyage de locaux ont été fortement sollicités, avec une demande accrue liée à la crise sanitaire qui a conduit à l'augmentation des volumes d'heures réalisées sur les marchés réservés et d'insertion. La combinaison de ces deux effets explique qu'en 2020, un tiers de l'ensemble des heures d'insertion produites sur le territoire relève des marchés réservés et d'insertion (ils représentaient un quart en 2019).

### RÉPARTITION DES HEURES D'INSERTION INCLUANT LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne

### RÉPARTITION DES HEURES D'INSERTION SELON LE TYPE DE MARCHÉ



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne

## Les marchés avec clause d'insertion davantage mobilisés

Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage ont nettement plus recours aux marchés avec clauses d'insertion qu'aux marchés réservés et d'insertion. Ceux-ci qui ne concernent que la Métropole, les bailleurs sociaux et quelques villes, qui se servent de ce levier pour augmenter l'impact de leurs démarches d'insertion.

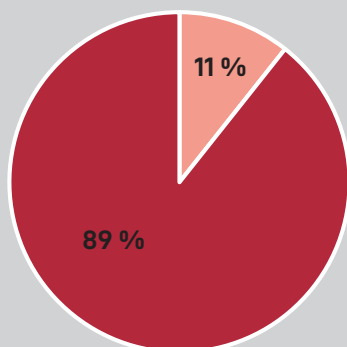
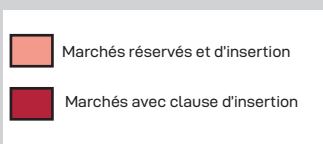
Le nombre d'heures générées par les marchés avec clause d'insertion est presque deux fois plus élevé que celui obtenu par les marchés réservés et d'insertion.

Les délégations de service public ont un statut spécifique et ne concernent que la Métropole de Lyon : les entreprises obtiennent une commande publique par délégation. Les entreprises attributaires ont une double obligation : recruter des publics en insertion et répercuter cette obligation sur leurs propres sous-traitants.

Hors délégations de service public, les marchés avec clause d'insertion comptent pour près des deux-tiers (63%) des heures d'insertion et sont utilisés dans neuf marchés sur dix (89%). Là encore, la croissance des marchés réservés et d'insertion fait évoluer la répartition en nombre d'heures comme en nombre de marchés : en 2019, 26% des heures d'insertion était attribuables aux marchés réservés et d'insertion ; en 2020, 37% ; en 2019, 4% des marchés étaient réservés ou d'insertion, en 2020, 11%.

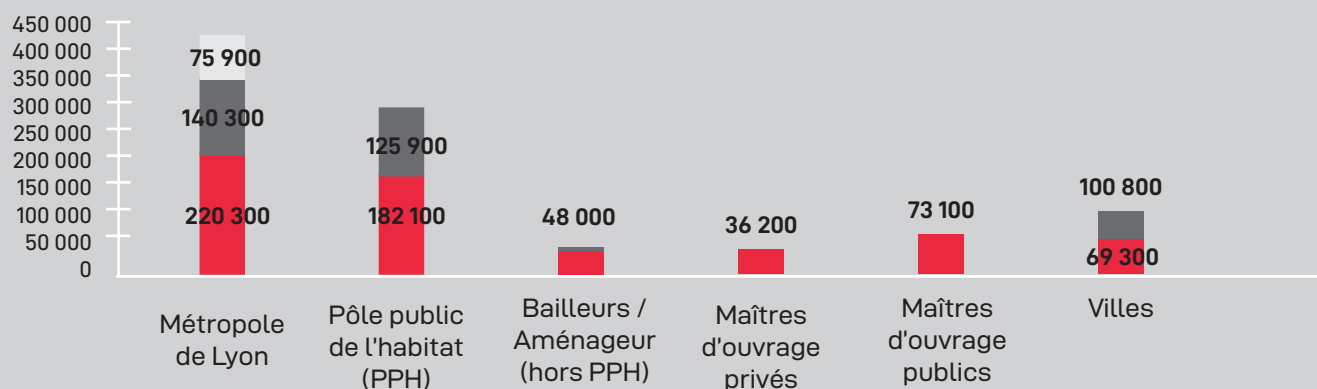
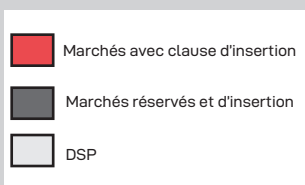
Le contexte de crise sanitaire a conduit à l'augmentation du volume d'heures généré par ces marchés. En revanche, la hausse du nombre de marchés s'explique par le fait que de plus en plus de Maîtres d'Ouvrage intègrent les marchés réservés et d'insertion à leurs réflexions Achats Responsables, sous l'impulsion de la MMI'e. La tendance à la hausse du nombre de marchés réservés et d'insertion devrait se poursuivre dans les années à venir.

### RÉPARTITION DES MARCHÉS SELON LE TYPE DE MARCHÉ



Source : MMI'e - Métropole de Lyon - Sytral - ville de Villeurbanne

## DÉCOMPOSITION DES HEURES D'INSERTION PAR TYPE DE CLAUSE SOCIALE



### Un recours différencié aux différents supports selon les maîtres d'ouvrage

La Métropole utilise les trois supports proposés par les clauses sociales : elle est seule à utiliser les délégations de service public pour proposer des heures d'insertion. La moitié des heures d'insertion produites par la Métropole sont issues des marchés avec clause d'insertion.

Le recours au support des marchés réservés et d'insertion est mobilisé par la Métropole (32%), le Pôle Public de l'Habitat (41%) et les villes qui y ont plus aisément recours avec près de 59% de l'ensemble de leurs heures qui proviennent des marchés réservés et d'insertion.

Les autres maîtres d'ouvrage utilisent exclusivement les marchés avec clause d'insertion. Le recours aux marchés réservés et d'insertion des autres bailleurs sociaux est minoritaire (1%).

Au total, les marchés avec clause d'insertion produisent 629 000 heures d'insertion, les marchés réservés et d'insertion 370 400 heures et les délégations de service public 75 900 heures.

## 1. Le profil des publics bénéficiaires des clauses

L'analyse détaillée des profils des publics et des secteurs d'activité porte sur l'ensemble des marchés avec clause sociale (marchés avec clause d'insertion et marchés réservés et d'insertion), délégation de service public exclue. Elle s'appuie sur 86% du total des heures d'insertion générées en 2020, ce qui correspond à 92% des heures d'insertion hors délégation de service public, soit 920 000 heures.

Ces heures correspondent à celles produites dans le cadre des marchés réservés et d'insertion gérés par la Métropole de Lyon ainsi qu'à celles des marchés pilotés par délégation par la MMI'e (avec clause d'insertion, réservés et d'insertion). Soit 89% du total des salariés en insertion, 97% des opérations et 97% des marchés en cours avec des heures réalisées en 2020.

L'analyse des motifs de fin de contrat et des modalités d'embauche ne tient pas compte des marchés réservés et d'insertion puisque par nature, les personnes sont salariées d'une structure de l'IAE, et non salariées pour la durée d'un marché obtenu dans le cadre d'une clause spécifique qui permet de réserver des heures pour l'emploi de personnes éloignées de l'emploi. L'étude des motifs de fin de contrat et des modalités d'embauche porte sur 91% du total des heures d'insertion et 98% des marchés engagés dans le cadre de marché avec clause d'insertion.

L'analyse porte sur 2 580 salariés.

### Une majorité d'hommes parmi les salariés en insertion mais un poids moindre dans les marchés réservés et d'insertion

En 2020, 73% des bénéficiaires sont des hommes. Ils représentaient 75% du total des salariés en 2019. Le public masculin demeure majoritaire quel que soit le type de marché mais leur poids est plus important dans les marchés avec clause d'insertion (88%) que dans les marchés réservés et d'insertion (58%). La part de femmes bénéficiaires a légèrement augmenté en 2020 (27% contre 25% en 2019), bien que le public féminin n'est plus majoritaire dans les marchés réservés et d'insertion (elles représentaient 56% en 2019). En 2020, la part des femmes dans les marchés avec clause d'insertion (près du deux-tiers du total des heures) augmente : elle passe de 9% en 2019 à 12% en 2020.

Les marchés réservés et d'insertion portent pour beaucoup sur des prestations de nettoyage de locaux, avec une proportion de femmes historiquement plus importante sur ces activités, de même que dans la restauration scolaire.

Les marchés de propreté urbaine, de construction ou de réhabilitation de locaux, fortement générateurs d'heures d'insertion, sont moins propices à l'emploi de femmes. La tendance à l'augmentation de la part des femmes dans les marchés avec clause d'insertion pourra être consolidée dans les années à venir sous réserve d'accroître la diversification des marchés intégrant des clauses d'insertion.

**LES CLAUSES  
SOCIALES :**

**POUR QUELS  
PUBLICS,  
VERS QUELS  
SECTEURS,  
QUELS  
SUCCÈS ?**

**Partie 2**

## Plus d'un quart des entrants dans le dispositif sont âgés de moins de 26 ans

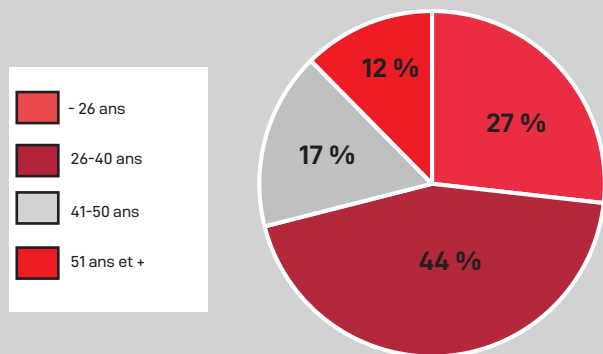
La structure par âge des entrants dans le dispositif est profondément modifiée en 2020. Les personnes de moins de 26 ans qui sont entrées dans le dispositif sont nettement plus nombreuses : 27% en 2020 contre 17% en 2019. A l'inverse, les personnes entrées à plus de 50 ans représentent 12% des personnes en insertion en 2020, contre 20% en 2019. Cette augmentation de la part du public jeune peut s'expliquer par l'effet incitatif des mesures d'aide à l'embauche du plan 1Jeune1Solution, notamment celles liées à l'alternance.

## Six salariés sur dix avec un faible niveau de qualification et des profils différenciés selon le type de marché

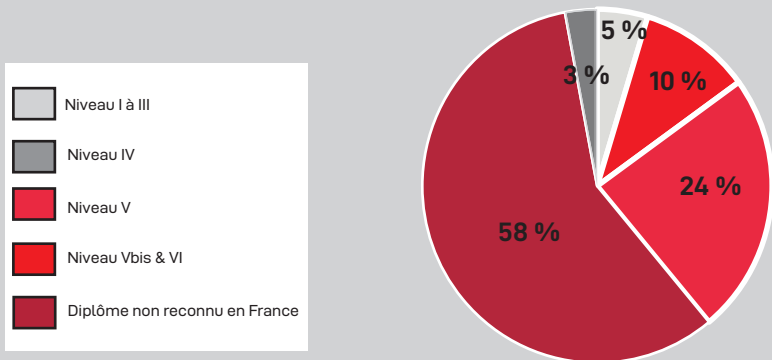
Près de six personnes sur dix (58%) n'a pas atteint l'année terminale de CAP/BEP ou a interrompu son parcours scolaire avant l'entrée en 2nde. 3% des salariés ont un diplôme étranger non reconnu en France. Au total, 61% des salariés ne sont pas diplômés.

Les marchés réservés et d'insertion embauchent davantage de personnes sans diplôme du fait des activités visées (64%, contre 59% pour les marchés avec clause d'insertion). Néanmoins, la part de salariés qui a au moins le bac est plus élevée (+4 points par rapport aux marchés avec clause d'insertion). Les marchés avec clause d'insertion, emploient davantage de personnes qui ont obtenu un CAP/BEP (28%, contre 19% pour les marchés réservés et d'insertion).

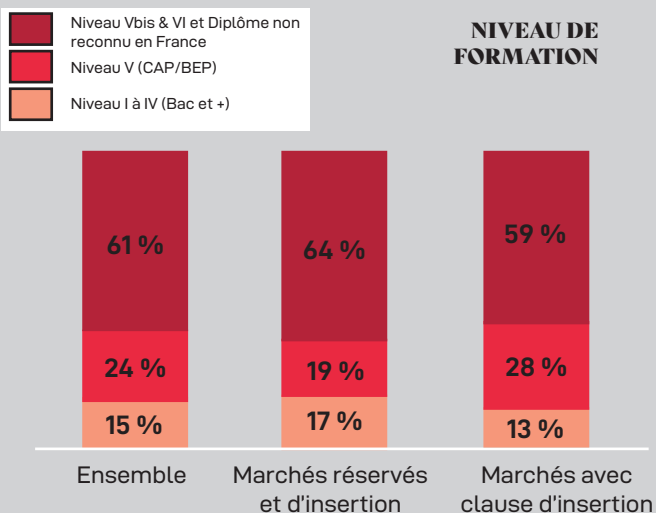
ÂGE D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF



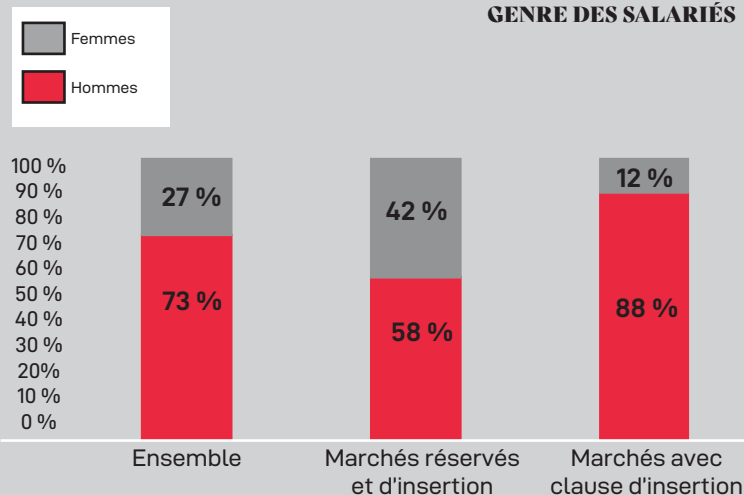
NIVEAU DE FORMATION DÉTAILLÉ



NIVEAU DE FORMATION



GENRE DES SALARIÉS



## 28% des salariés résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville

12% des habitants du territoire vivent dans un des 37 QPV mais ils représentent 28% des bénéficiaires du dispositif des clauses sociales, comme en 2019.

La part de salariés résidant en QPV est plus importante parmi les marchés réservés et d'insertion (34%, contre 23% pour les marchés avec clause d'insertion), notamment du fait de l'implantation au cœur des QPV de plusieurs SIAE titulaires de marchés réservés et d'insertion.

## Plus de la moitié des salariés concentrés dans trois CTM

30% des salariés vivent dans la CTM de Lyon dont 12% dans les 7ème et 8ème arrondissements, 15% dans la CTM Portes du Sud et 13% dans la CTM de Villeurbanne.

## Plus d'un tiers des salariés en insertion bénéficiaires du RSA

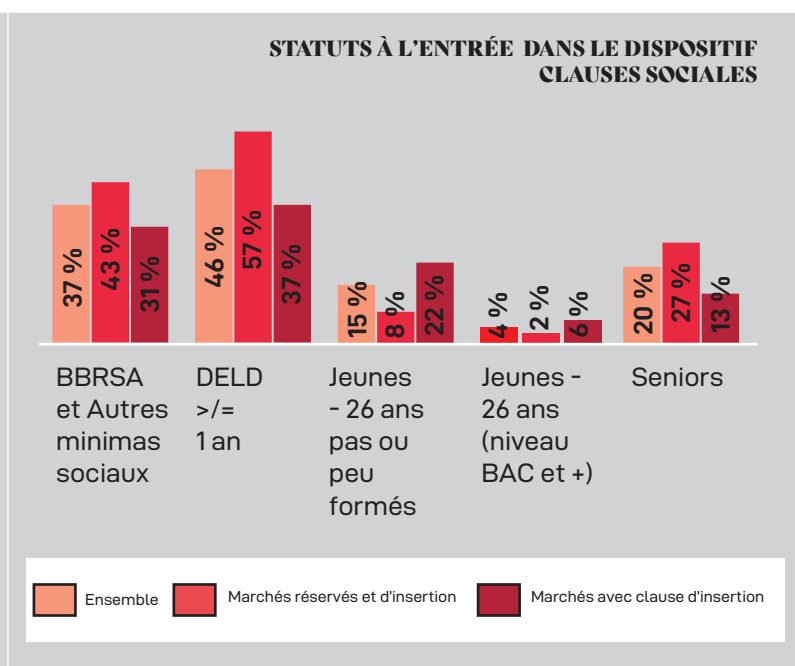
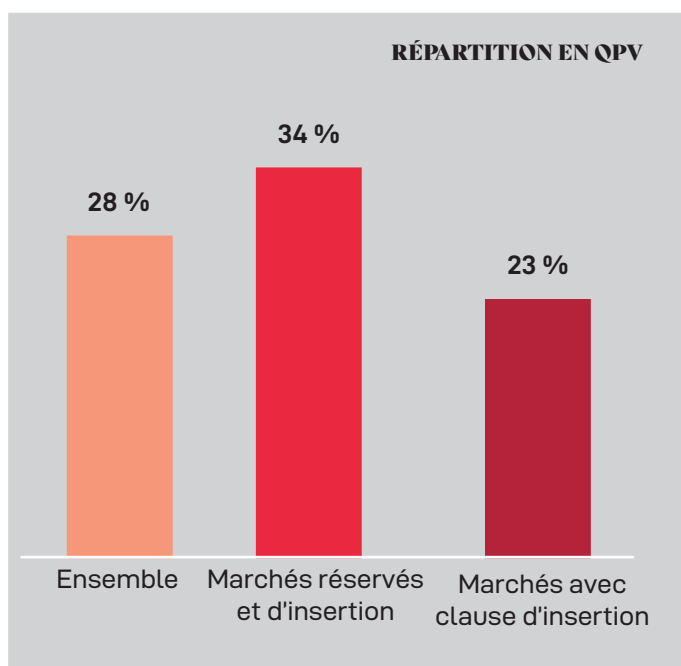
En 2020, 37% des bénéficiaires ont aussi un droit ouvert au RSA ou à un autre minimum social (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique...). En 2019, cette part était équivalente. Ces résultats, constants pour la seconde année, sont largement supérieurs à la moyenne nationale qui était de 23% lors de la dernière consolidation nationale (2018).

## Près de la moitié des salariés en recherche d'emploi depuis au moins un an

Plus de la moitié (57%) des salariés des marchés réservés et d'insertion sont en situation de demandeur d'emploi de longue durée (DELD).

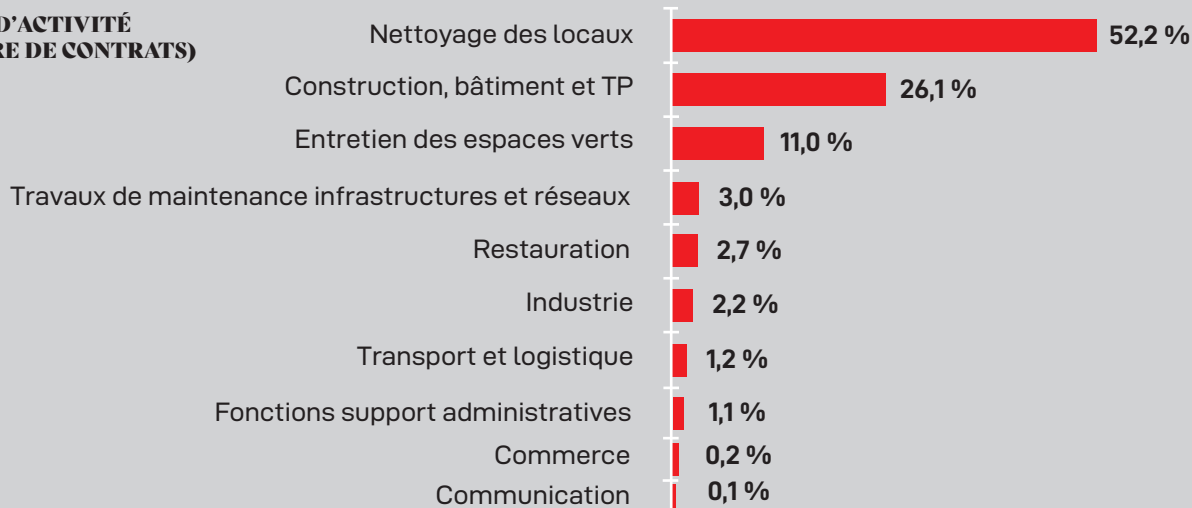
## NOTE

L'interprétation des critères d'éligibilité à l'entrée doit être prudente. La saisie des informations peut ne pas être homogène. Si certains saisissent l'ensemble des critères d'éligibilité afférents à la personne, d'autres saisissent le critère qui leur semble le plus important. Il faut donc voir ces résultats comme des minimas qui ne sont pas évalués dans les mêmes proportions selon les critères.

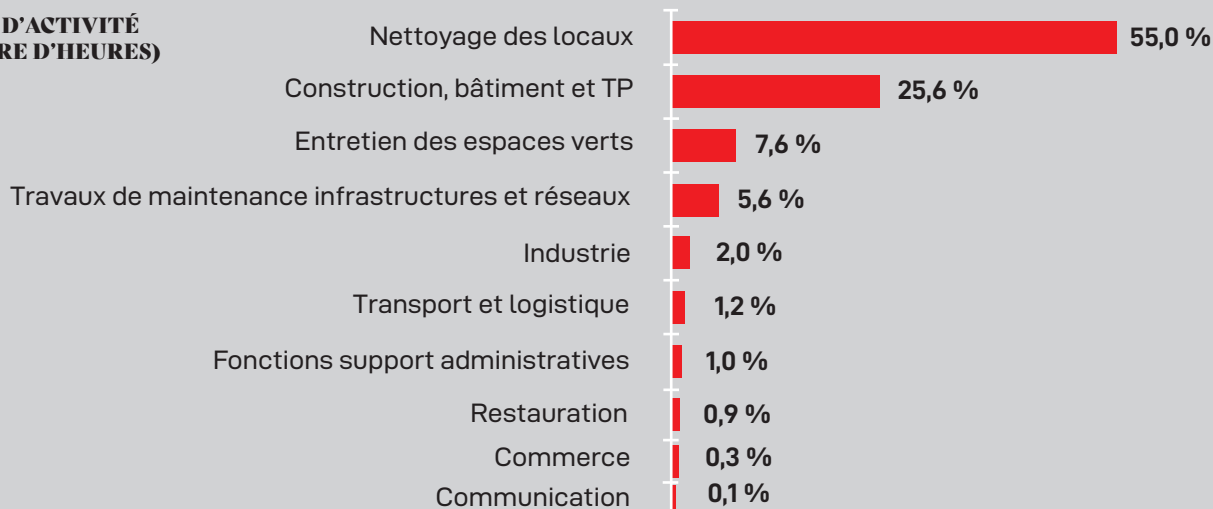




### SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE DE CONTRATS)



### SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE D'HEURES)



L'analyse porte sur 2970 contrats et 920 000 heures d'insertion.

### Le nettoyage des locaux : plus de la moitié des contrats et des heures d'insertion

En 2020, le nettoyage des locaux reste le secteur le plus représenté au sein du dispositif des clauses sociales, comme l'année précédente. Plus de la moitié des contrats (52%) et des heures d'insertion (55%) concerne cette activité (48% des contrats en 2019).

La construction, le bâtiment et les travaux publics mobilise plus du quart des contrats et des heures d'insertion (26%). En 2019, ce secteur occupait une place plus importante et représentait près du tiers des contrats (31%).

L'entretien des espaces verts est le troisième secteur le plus important et compte pour 11% des contrats mais seulement 8% des heures d'insertion. A l'inverse, les contrats pour travaux de maintenance, infrastructures et réseaux représentent 3% des contrats mais 5,6% des heures d'insertion.

Ces quatre secteurs d'activité représentent plus de 90% du total de l'activité au sein des marchés avec clause.

Des singularités ressortent selon les types de marché. Les marchés avec clause d'insertion sont très présents sur le secteur de l'entretien des espaces verts (43% de l'ensemble des contrats et 36% des heures). Près de 90% des heures effectuées sur ce segment sont réalisées dans le cadre d'un marché avec clause d'insertion.

Le nettoyage des locaux est le secteur prépondérant des marchés réservés et d'insertion (respectivement 69% et 67% des contrats et des heures d'insertion).

## La diversification des segments d'achat, un enjeu des clauses sociales

L'intensification du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire va augmenter mécaniquement la part de contrats et d'heures d'insertion dans le secteur de la construction et du BTP dans les années à venir.

Toutefois, la poursuite de la diversification des secteurs d'activité concernés par les clauses sociales vers des « postes supports » (maîtrise d'œuvre, administratif, ingénierie, etc.) permet d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi et d'élargir le sourcing des publics éligibles à la clause (femmes, jeunes diplômés...).

Aujourd'hui, la diversification des marchés concerne 11,8%<sup>1</sup> des heures réalisées. La Métropole est un des territoires les plus avancés en France en matière de diversification.

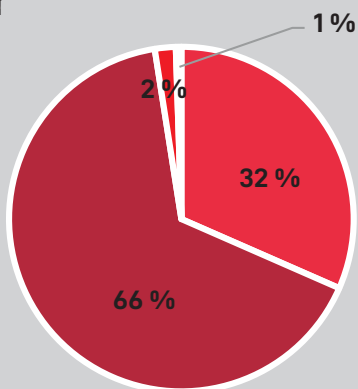
La MMI'e va poursuivre, dans les prochaines années, le travail de conviction des Maîtres d'Ouvrage pour accentuer la diversification pour l'ensemble des acteurs concernés, et plus uniquement pour certains Maîtres d'Ouvrage tels que la Métropole de Lyon.



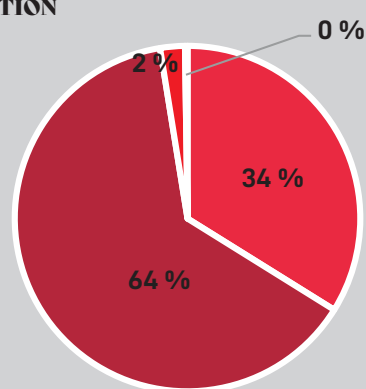
<sup>1</sup>Le taux de diversification est le rapport entre le nombre de contrats hors ceux des secteurs d'activité du bâtiment et des travaux publics, du nettoyage de locaux et de l'entretien des espaces verts et le nombre total de contrats une année donnée.



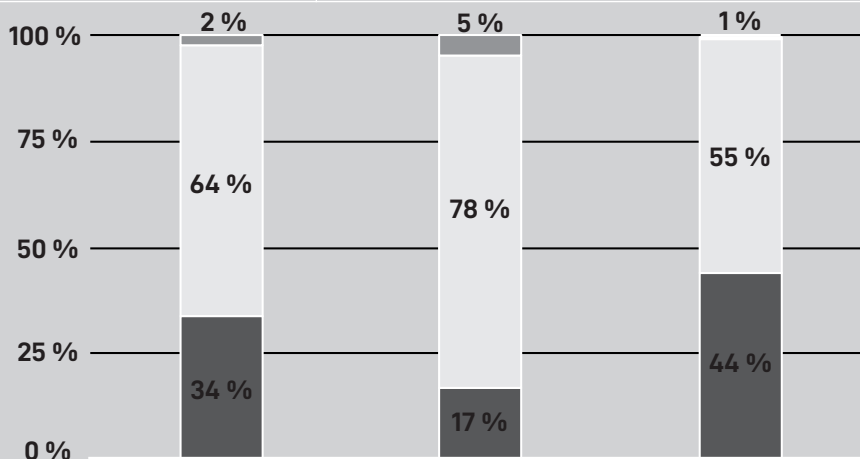
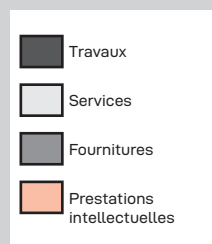
**TYPE D'OPÉRATION  
(EN NOMBRE DE  
PERSONNE)**



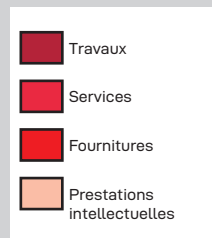
**TYPE D'OPÉRATION  
(EN NOMBRE  
D'HEURES)**



**TYPE D'OPÉRATION EN  
NOMBRE D'HEURES  
SELON LE TYPE  
DE MARCHÉ**



**TYPE D'OPÉRATION EN  
NOMBRE DE PERSONNES  
SELON LE TYPE  
DE MARCHÉ**



## Des opérations concentrées sur les services

Deux tiers des personnes en contrat clause sont recrutées pour travailler dans des opérations de service, ce qui correspond à 64% du total des heures d'insertion réalisées en 2020. Les opérations de travaux représentent un tiers du total des heures et des bénéficiaires (respectivement 34% et 32%).

Les fournitures (2%) et les prestations intellectuelles (1%) demeurent minoritaires au sein des clauses sociales. Les efforts de diversification des supports d'activité ne sont pas encore massivement visibles car ils concernent des marchés qui ont des petits volumes de contrats et de nombre d'heures d'insertion.

Plus des trois quarts des heures des marchés réservés et d'insertion sont consacrées à des opérations de service (78%), soit 84% des salariés.

Les marchés avec clause d'insertion présentent une structure plus équilibrée : 44% des heures sont consacrées aux opérations de travaux et 55% aux opérations de services (ce qui correspond respectivement à 49% et 50% des salariés).

### 3. Les modalités de réalisation de la clause : l'importance des SIAE

L'analyse des modalités d'embauche porte sur 1645 contrats et 570 000 heures.

#### Un recrutement sur cinq en CDI

En 2020, 14% des contrats des marchés avec clause d'insertion sont des contrats à durée indéterminés (CDI).

Les autres contrats sont des contrats à durée déterminés, dont 14% sont des CDD et 14% des contrats aidés, d'apprentissage et de professionnalisation.

Les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et les contrats temporaires de travail d'insertion (CTTI) sont les contrats de recrutement les plus prisés : ils représentent près de six contrats sur dix dans les marchés avec clause d'insertion.

#### Les structures d'insertion par l'activité économique, des acteurs incontournables de la réinsertion professionnelle

Dans le cadre des marchés avec clause d'insertion, deux tiers des contrats (66%) sont réalisés via une SIAE. En 2020, elles génèrent la moitié des heures d'insertion (51%).

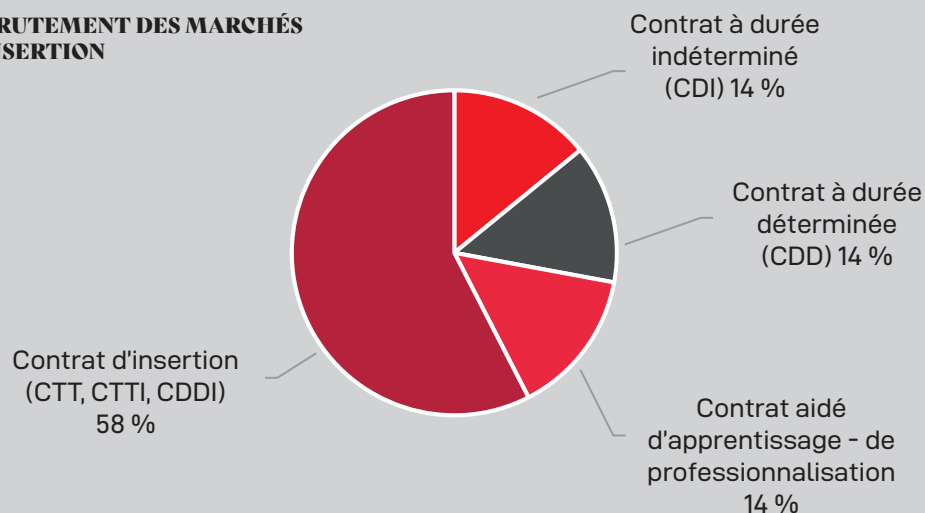
Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) sont prépondérantes : elles sont à l'initiative de la moitié des contrats et des heures d'insertion réalisés par les SIAE. Au total, elles représentent respectivement 34% des contrats et 22% des heures d'insertion réalisées dans les marchés avec clause d'insertion en 2020.

L'embauche directe, à l'inverse, produit plus d'heures (36%) mais moins de contrats (25%). Le nombre d'heures valorisées par contrat est donc plus important en embauche directe que dans les SIAE.

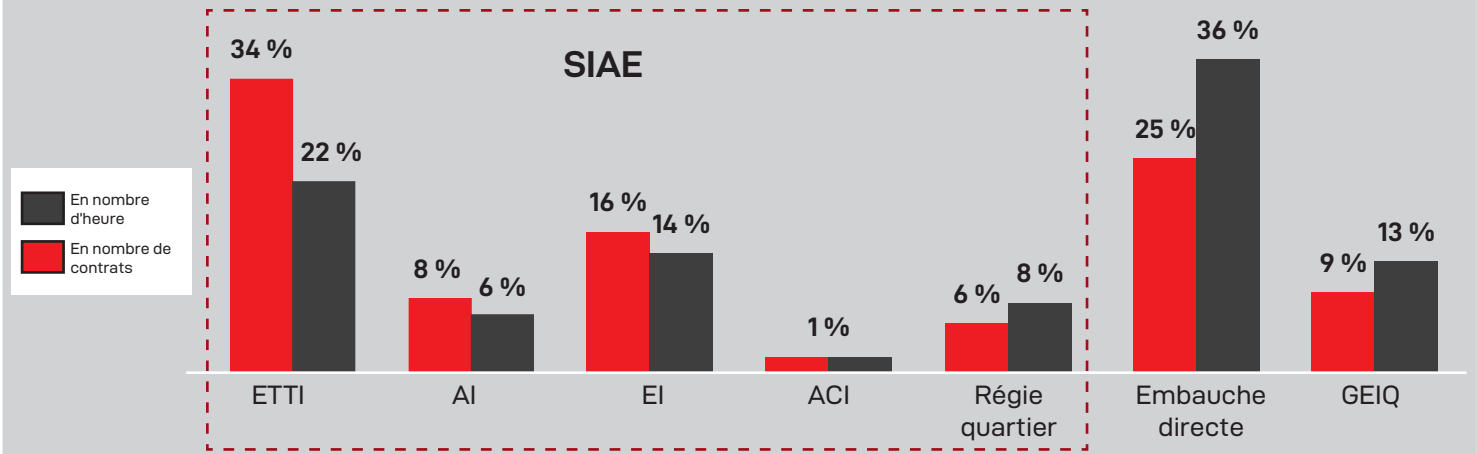
En effet, les SIAE sont souvent une première marche vers l'emploi, avec des parcours mêlant une reprise progressive d'activité professionnelle et un accompagnement social.

Un salarié embauché directement par l'entreprise peut bénéficier d'un contrat long et ininterrompu car il est en capacité de reprendre un emploi pérenne plus rapidement.

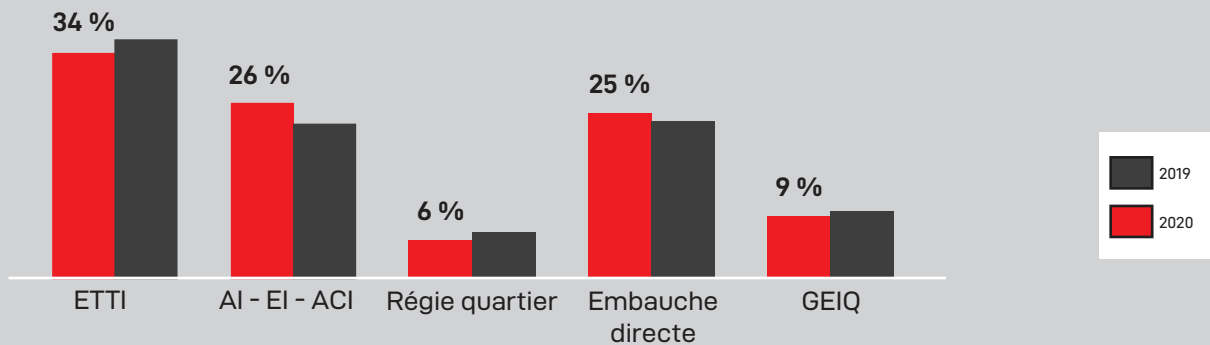
#### CONTRAT DE RECRUTEMENT DES MARCHÉS AVEC CLAUSE D'INSERTION



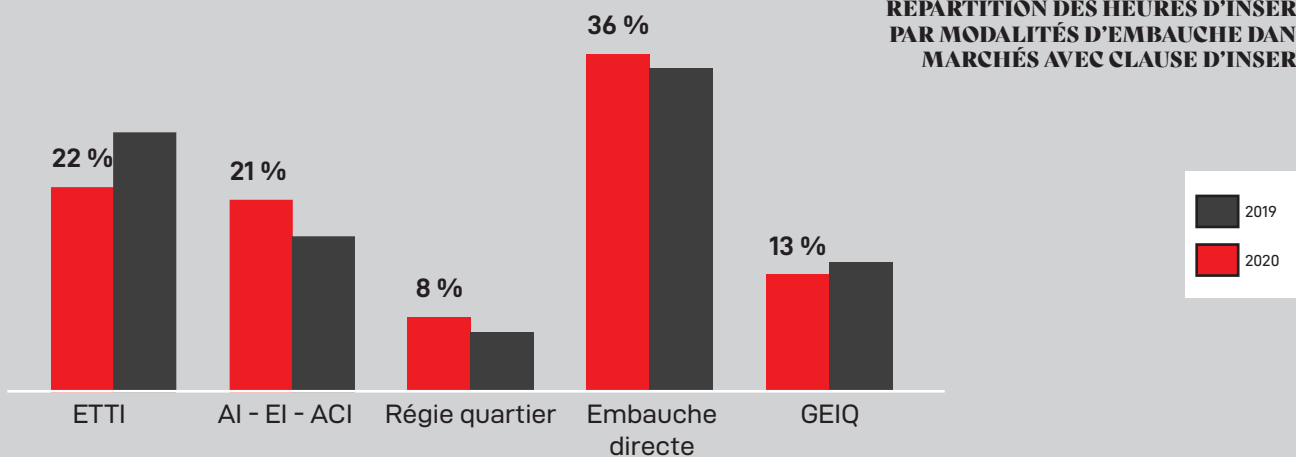
**RÉPARTITION DES CONTRATS ET DES HEURES D'INSERTION PAR MODALITÉ D'EMBAUCHE DANS LES MARCHÉS AVEC LAUSE D'INSERTION**



**RÉPARTITION DES CONTRATS PAR MODALITÉS D'EMBAUCHE DANS LES MARCHÉS AVEC CLAUSE D'INSERTION**



**RÉPARTITION DES HEURES D'INSERTION PAR MODALITÉS D'EMBAUCHE DANS LES MARCHÉS AVEC CLAUSE D'INSERTION**



**La part des AI, EI et ACI en augmentation sensible en 2020**

La part des SIAE en 2020 reste identique à celle relevée en 2019 mais la répartition au sein de ces structures est quelque peu modifiée : la part des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) diminue en 2020 en nombre de contrats comme en nombre d'heures, au profit des Associations Intermédiaires (AI), Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et Entreprises d'Insertion (EI) qui augmentent leur part respectivement de 3 et 4 points.

Les régies de quartiers évoluent à l'inverse de 2019 : plus d'heures d'insertion pour moins de contrats.

La part de l'embauche directe augmente d'un point et demi en 2020, tandis que celle des GEIQ diminue.

## 4. Les clauses, gage de réinsertion : l'étude des motifs de fin de contrat

L'étude porte sur 1645 contrats et 1375 personnes.

### Une sortie à l'emploi pour 30% des fins de contrat : en recul par rapport à l'année précédente, qui s'explique par la fragilité économique des entreprises en période de crise

Cette année, 30% des salariés qui terminent un contrat avec une clause d'insertion obtiennent un emploi. En 2019, 42% des sorties débouchaient vers un emploi : le taux de sortie positive diminue donc en 2020, ce qui peut s'expliquer par les conséquences économiques de la crise sanitaire qui ont pu toucher durement certaines entreprises. Ainsi, 64% des salariés sont en recherche d'emploi ou en attente de mission d'intérim à la fin de leur contrat (contre 53% en 2019).

Un contrat sur dix débouche vers un emploi durable (CDI), et près de deux sur dix vers un emploi de transition (CDD, contrats aidés ou de professionnalisation).

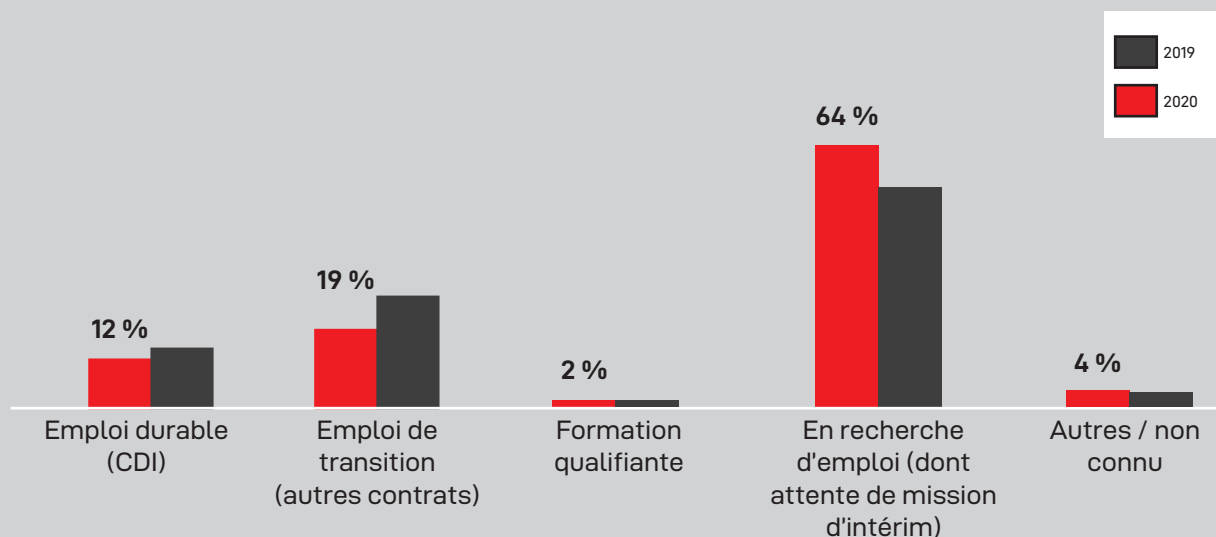
Les sorties en emploi durable ont donc diminué de 3 points et les sorties en emploi de transition ont chuté de près de 9 points. A l'inverse, la proportion de salariés en recherche d'emploi a augmenté de 11 points.

Le recours au chômage partiel par de nombreuses entreprises au cours de l'année 2020 a considérablement freiné leur capacité d'embauche pérenne à l'issue du parcours d'insertion des publics.

Ainsi, si le volume d'heures d'insertion global reste stable entre 2019 et 2020, l'impact de la crise sanitaire et économique est visible sur les sorties en emploi durable des candidats.

Les sorties vers un emploi de transition représentent 61% des sorties positives soit six recrutements sur dix. Par conséquent, l'emploi durable concerne quatre recrutements sur dix.

MOTIFS DE FIN DE CONTRATS AVEC CLAUSE D'INSERTION



**POUR ALLER PLUS LOIN :**

**ZOOM SUR CERTAINS PUBLICS**

## 1. Le public féminin

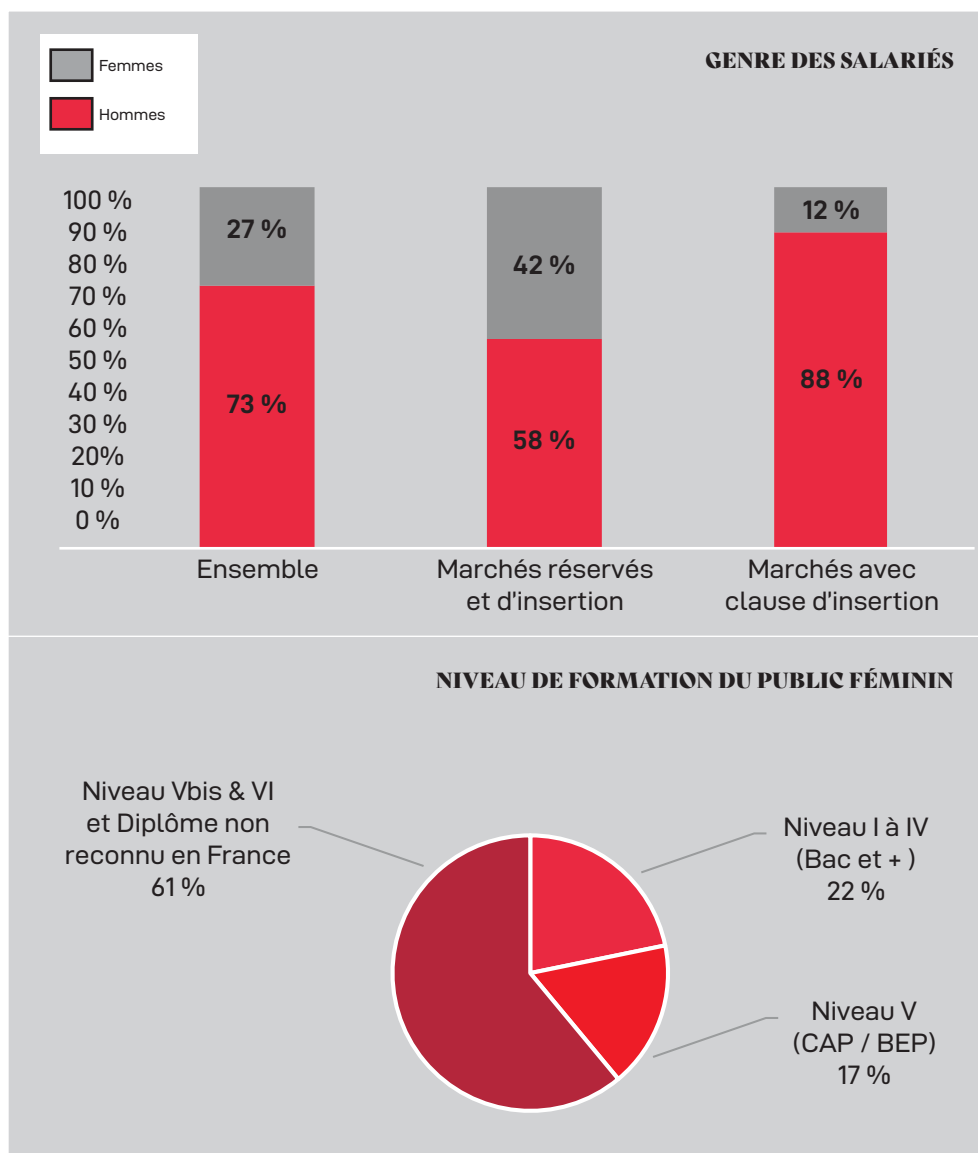
### Les femmes représentent 27% du total des salariés des clauses en 2020

Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les marchés réservés et d'insertion où elles occupent quatre emplois sur dix (42%).

Cela s'explique par la surreprésentation des femmes dans les contrats de nettoyage de locaux, le secteur d'activité prépondérant des marchés réservés et d'insertion (69% des contrats sur ce type de marché). Près de neuf contrats sur dix proposés aux femmes concernent ce secteur, ce qui représente près de 145 000 heures en 2020. Elles sont donc minoritaires sur les contrats de la construction et du BTP (3%), et de l'entretien des espaces verts (3%).

La tendance à l'augmentation de la part des femmes dans les marchés avec clause d'insertion pourra être consolidée dans les années à venir sous réserve d'accentuer la diversification des marchés intégrant des clauses d'insertion.

Les femmes salariées sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir au moins le bac (17% contre 15%) ; elles sont en revanche moins nombreuses à disposer d'un CAP/BEP (22% contre 24%).



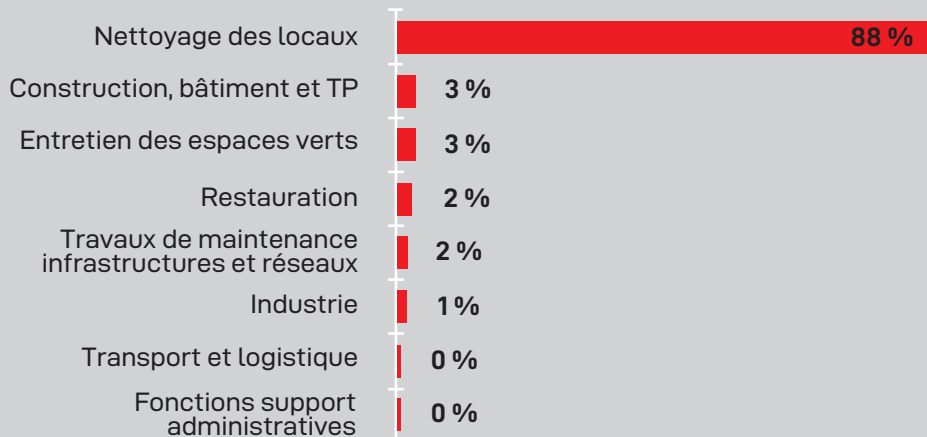
**Partie 3**

## Des salariées femmes en moyenne plus âgées

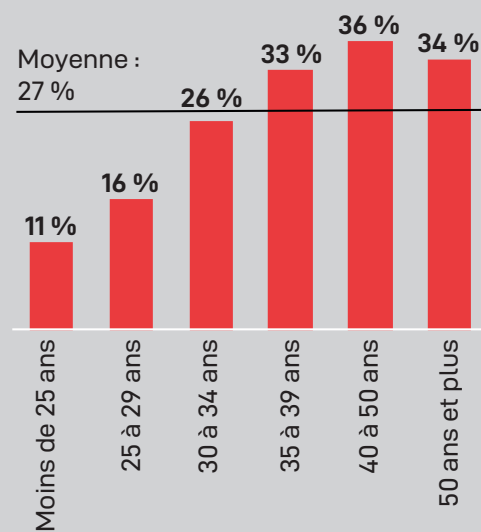
A partir de 35 ans, les femmes représentent un tiers des salariés. On remarque qu'elles entrent plus tardivement dans les dispositifs d'insertion, contrairement au public masculin qui entre en insertion plus tôt au début de leur vie professionnelle (autour de 20 ans), puis leur part diminue sur les tranches d'âge plus avancées. Cette entrée des femmes autour de 35 ans peut s'expliquer par les freins à l'emploi qui les concernent plus spécifiquement, au-delà des défauts de qualification et d'expérience professionnelle : problématiques familiales (gardes d'enfants), manque de mobilité etc. – notamment pour les femmes en situation de monoparentalité.



### SECTEURS D'ACTIVITÉ OCCUPÉS PAR LES FEMMES (EN NOMBRE DE CONTRATS)

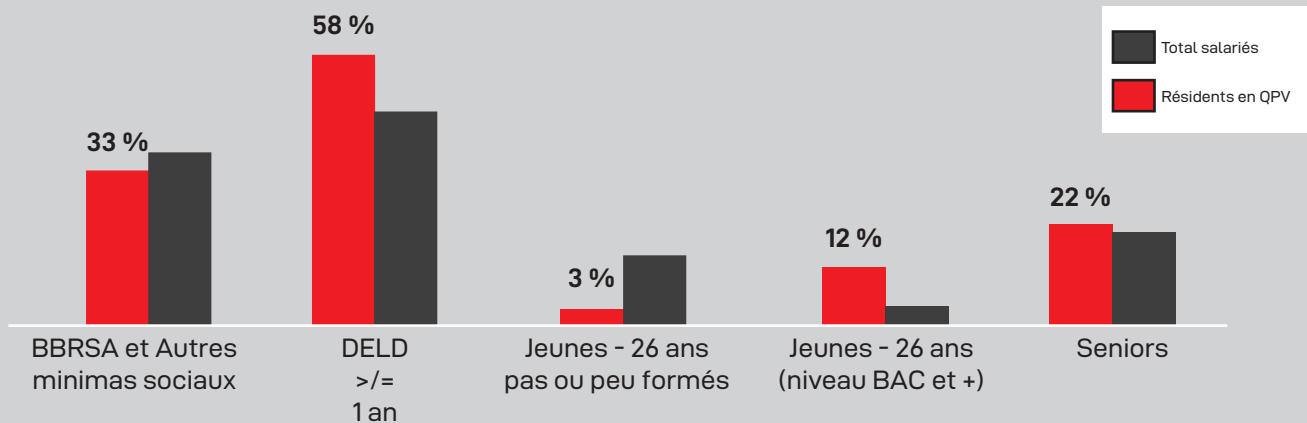


### ÂGE DES FEMMES





## STATUTS À L'ENTRÉE DES FEMMES



### Les femmes en insertion plus fréquemment éloignées de l'emploi

Les femmes salariées dans le cadre des clauses sont très concernées par des difficultés professionnelles : près de six femmes sur dix sont en recherche d'emploi depuis au moins un an (58%). Cette proportion est nettement plus élevée que celle relevée dans le public masculin (41%). Un tiers des femmes ont des droits ouverts au RSA ou sont allocataires d'un autre minima social (33%).

### Entre un tiers et la moitié des salariées en insertion résidentes dans Rhône Amont et Portes du Sud.

En 2020, 43% des femmes salariées dans le cadre des clauses résident sur la CTM Rhône Amont (24%) ou Portes du Sud (19%). Par ailleurs, elles représentent quasiment la moitié des salariées en insertion du territoire Rhône Amont (48%) et 35% des salariées en insertion de Portes du Sud. Elles sont également 23% à habiter à Lyon et 11% à résider à Villeurbanne.

## ZOOM

### La Métropole de Lyon, un des territoires favorisant le plus l'emploi des femmes grâce aux clauses sociales

Au niveau national, la part des femmes dans les publics bénéficiaires des clauses sociales est de 16% des participants (2018). La proportion de femmes est identique sur le territoire de Toulouse Métropole, à 16% (2020), légèrement supérieur à Paris, à 21% (2019).

Convaincus qu'il convient de poursuivre les efforts pour favoriser encore plus l'accès des femmes aux opportunités d'emploi liées aux clauses sociales, le territoire de la Métropole de Lyon reste en avance par rapport aux autres territoires avec 27% de femmes parmi les participants au dispositif (2020).

Sources :

La clause sociale en 2018, Alliance Villes Emploi, avril 2020.

Premiers éléments de bilan 2019, Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), janvier 2020

Rapport d'activité 2020, Toulouse Métropole Emploi

## 2. Le public en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

### Plus du quart des salariés des clauses dans un Quartier Politique de la Ville (28%)

Ils sont plus nombreux dans les marchés réservés et d'insertion (34%) que dans les marchés avec clause d'insertion (22%).

Près des deux tiers des salariés bénéficiaires des clauses sociales issus d'un QPV vivent à Lyon (21%), Rhône Amont (23%) et Portes du Sud (21%). Ils sont particulièrement bien représentés parmi les résidents des CTM Portes du Sud (40%), Rhône Amont (49%) et Plateau Nord (53%), les territoires où sont situés les plus grands QPV de l'agglomération.

### Plus d'un tiers de femmes parmi les résidents en QPV bénéficiaires des clauses

Les hommes représentent près des deux tiers (64%), les femmes sont 36%.

L'écart entre public masculin et féminin est aussi marqué selon le type de marché : dans les marchés réservés et d'insertion, les femmes sont autant que les hommes (50%), tandis qu'elles sont nettement moins représentées dans les marchés avec clauses d'insertion (16%). Cela s'explique par la sous-représentation des femmes dans les contrats de la construction et du BTP, et de l'entretien des espaces verts, qui sont les secteurs d'activités prépondérants dans les marchés avec clause d'insertion.

### Plus de deux tiers des contrats des salariés issus des QPV dans le nettoyage des locaux (67%)

Au total dans ce secteur d'activité, 35% des salariés résident dans un QPV. Idem, même si le secteur de la restauration représente 3% des contrats des salariés issus des QPV, il recrute 35% de salariés issus de ces quartiers.

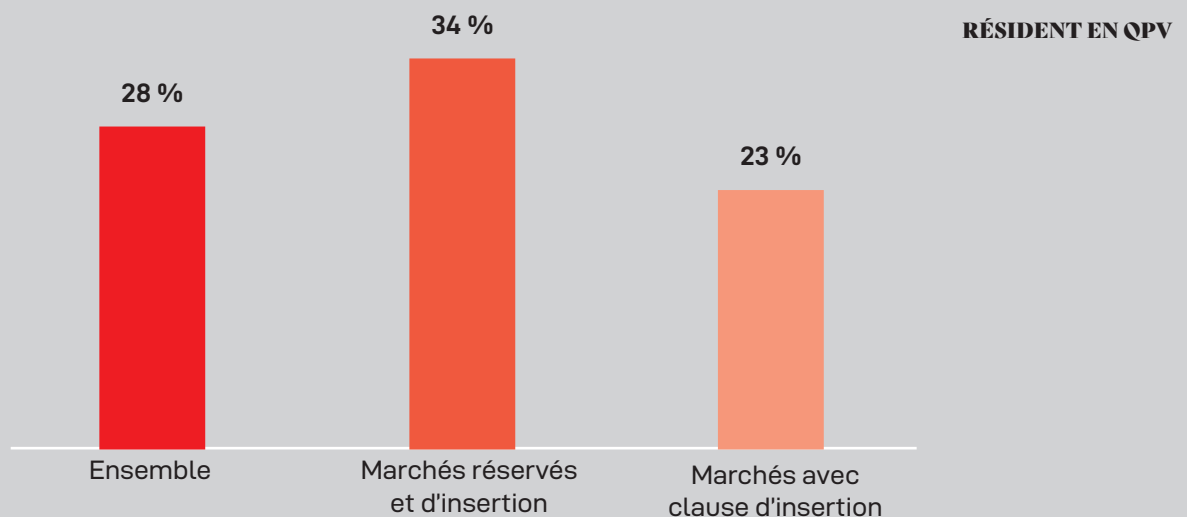
## LES QPV : CHIFFRES CLÉS

**12%**  
des habitants de la Métropole,

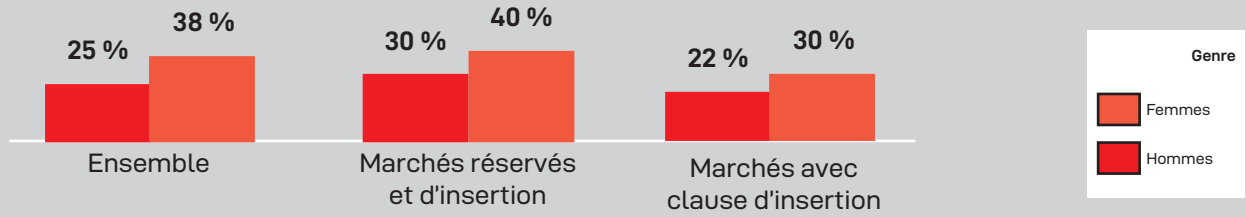
**17%**  
des demandeurs d'emploi de cat. A, B, C,

**33%**  
des demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans,

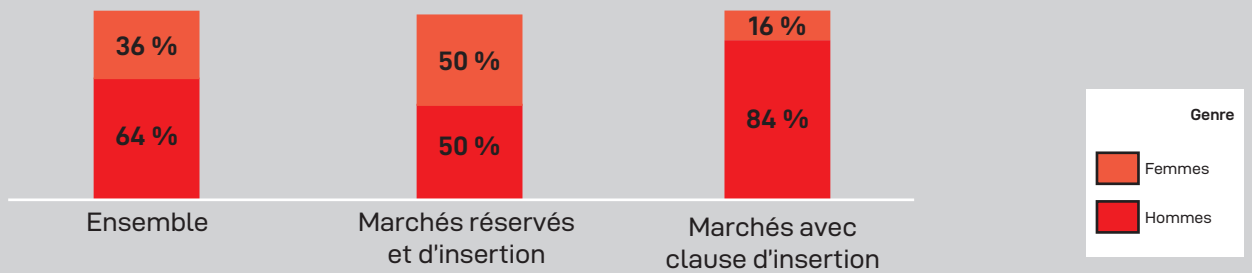
**43%**  
des personnes couvertes par le RSA.



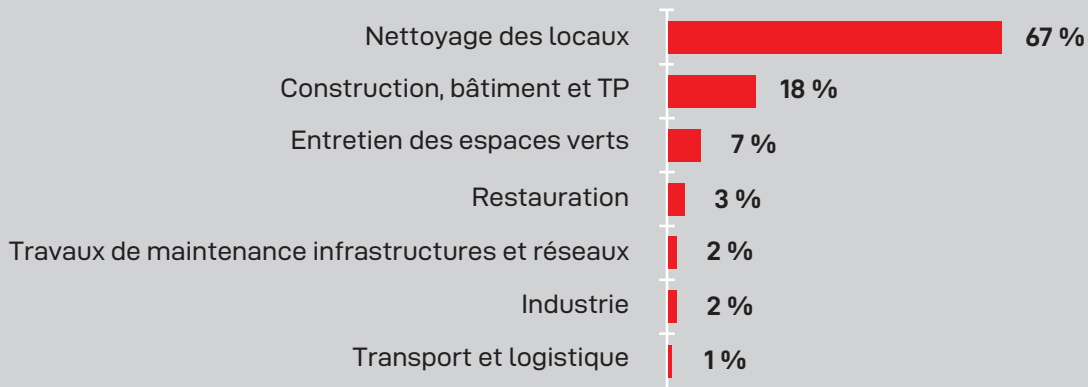
**PART DES SALARIÉS ISSUS DES QPV PAR GENRE ET PAR TYPE DE MARCHÉ**



**RÉPARTITION DES SALARIÉS ISSUS DES QPV PAR GENRE ET PAR TYPE DE MARCHÉ**



**SECTEURS D'ACTIVITÉ DES RÉSIDENTS EN QPV (EN NOMBRE DE CONTRATS)**



## Des bénéficiaires résidents en quartiers prioritaires plus fréquemment demandeurs d'emploi de longue durée

Les résidents en quartier politique de la ville sont plus fréquemment demandeurs d'emploi de longue durée (51% contre 46%), et près d'un quart d'entre eux ont plus de 50 ans (23% contre 14%). 37% des résidents en QPV sont bénéficiaires d'un minimum social (RSA notamment) comme pour l'ensemble du public des clauses.

Les résidents en QPV à l'échelle de l'agglomération sont en situation de plus grande précarité par rapport à l'ensemble des habitants. Dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) de la Métropole, le taux de pauvreté oscille entre 27% (QPV La Source à Neuville-sur-Saône) et 54 % (QPV Les Vernes à Givors et QPV Buers Nord à Villeurbanne) soit entre 1,7 et 3,3 fois le taux métropolitain.

Les demandeurs d'emploi issus des QPV présentent des niveaux de formation beaucoup plus faibles que l'ensemble des demandeurs d'emploi. 22 % ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP soit deux fois plus que dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont deux fois moins à avoir au moins un Bac +2 (21% contre 42% en moyenne).

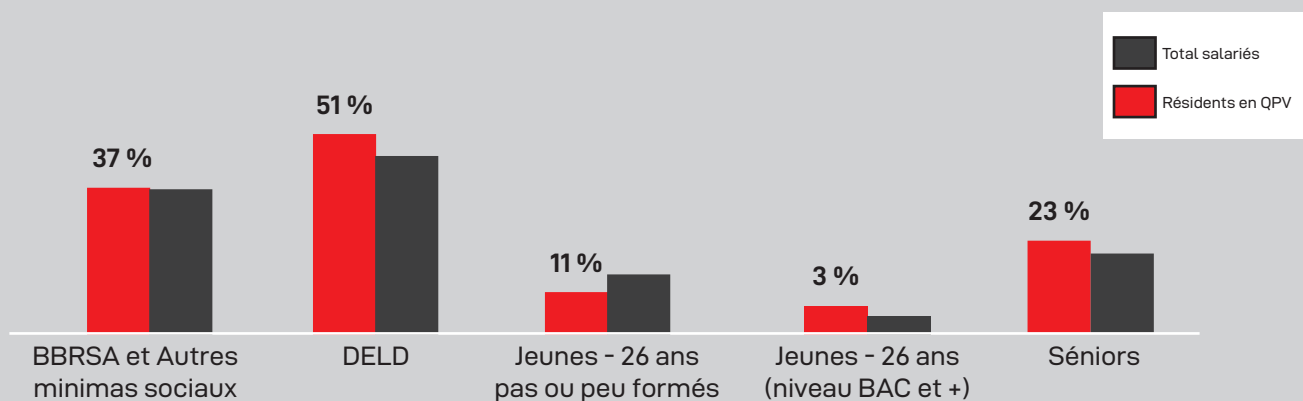
## Les salariés résidant en QPV : le public visé pour les opérations du NPNRU

Il est à noter que la Métropole de Lyon et le Pôle Public de l'Habitat sont à l'origine de près de trois quarts des heures d'insertion réalisées par les salariés résidents en QPV (72%).

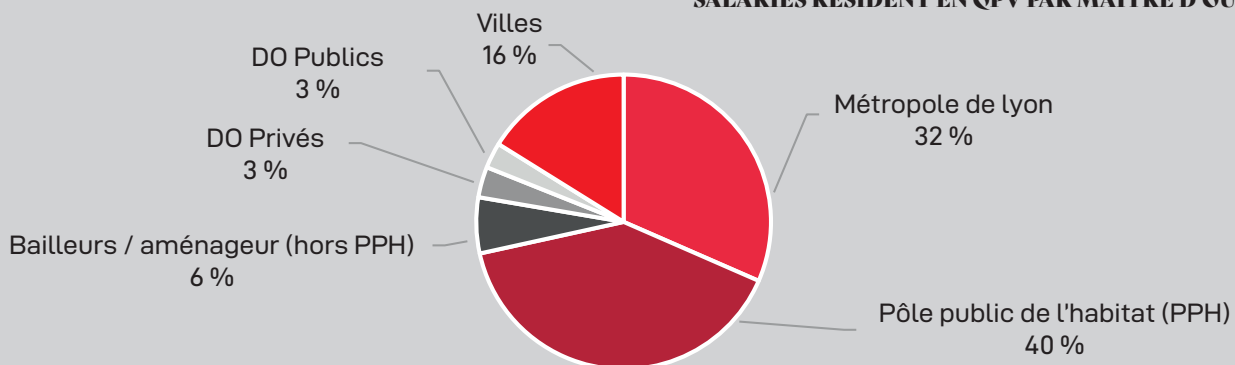
Les résidents en QPV réalisent près d'un tiers des heures d'insertion générées à l'initiative des bailleurs sociaux (PPH et autres bailleurs) et des villes.

L'intensification du NPNRU dans les années à venir va augmenter mécaniquement la part de salariés des clauses résidant en QPV. Ce public est en effet prioritairement éligible aux opérations cofinancées par l'ANRU (avec les personnes résidant en foyer et les publics sous main de justice sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010).

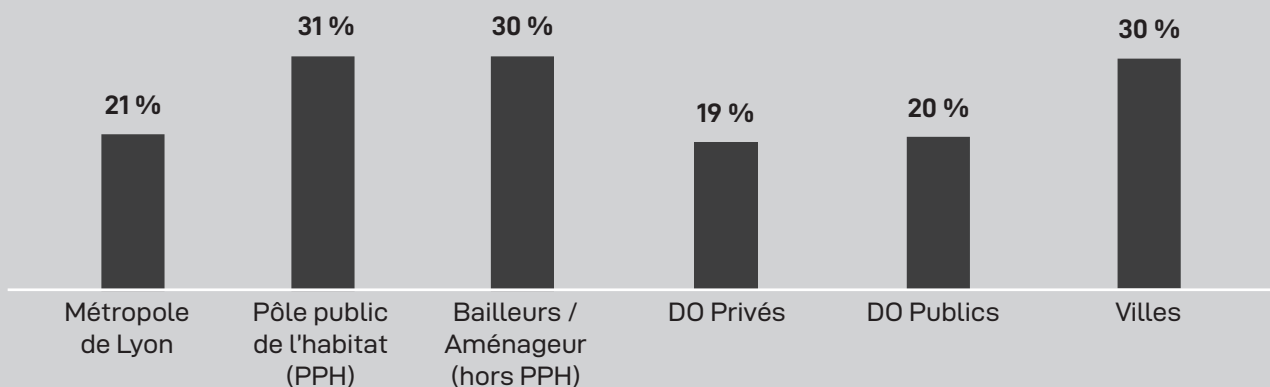
STATUTS À L'ENTRÉE DES RÉSIDENTS EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE



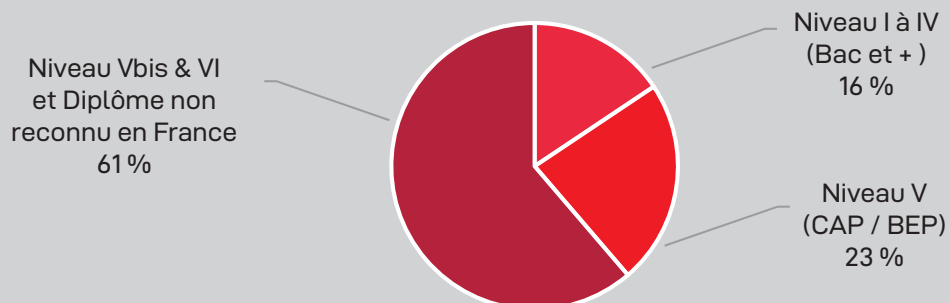
### RÉPARTITION DES HEURES D'INSERTION RÉALISÉES PAR LES SALARIÉS RÉSIDENT EN QPV PAR MAÎTRE D'OUVRAGE



### PART DES HEURES RÉALISÉES PAR LES RÉSIDENTS EN QPV DANS LE TOTAL DES HEURES PAR DONNEUR D'ORDRE



### NIVEAU DE FORMATION DES SALARIÉS RÉSIDENTS EN QPV



# Parcours des participants

## **Monsieur H., recruté en CDI par une entreprise de construction en tant qu'aide façadier**

Monsieur H. est âgé de 30 ans et il a le statut de réfugié. Il n'a pas de qualification, avec un faible niveau de français et sans abri. Il s'inscrit à l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) Est Emploi, qui propose sa candidature à une entreprise de ravalement de façades sur un poste d'aide façadier pour l'opération « Réhabilitation de la résidence Dauphiné à Lyon 3ème » de Grand Lyon Habitat. Après quelques mois de mise à disposition où il montre une grande motivation, l'entreprise décide de le recruter en CDI et l'aide à trouver un logement. Elle met en place un plan de formation pour le faire monter en qualification.

## **Madame K., recrutée en CDD par un bureau d'études en tant que chargée d'enquêtes**

Madame K. est âgée de moins de 26 ans et Demandeur d'Emploi de Longue Durée (deux critères d'éligibilité à la clause), inscrite à la Mission Locale. Elle a un niveau Licence 2 en Sciences Politiques et a obtenu un titre professionnel d'Assistante en Import-Export. Elle a été recrutée en CDD sur un poste de chargée d'enquêtes au sein d'un bureau d'études, dans le cadre des opérations « Enquêtes écoute habitants » de la Ville de Lyon et « Animation des instances locales et métropolitaines de la demande de logement social et des attributions » de la Métropole de Lyon.

## **Monsieur F., recruté en CDI par une entreprise de traitement de déchets industriels en tant qu'agent d'accueil déchèterie**

Monsieur F. est un demandeur d'emploi âgé de plus de 50 ans (critère d'éligibilité à la clause), avec un niveau de CAP Mécanique générale et titulaire d'un CAP Menuisier d'agencement. Il a été recruté en CDI sur un poste d'agent d'accueil déchèterie au sein d'une entreprise spécialisée dans le tri, la récupération et le recyclage de tous les produits industriels. Il réalise des heures d'insertion sur l'opération « Exploitation du site Givors-Bans déchèterie » de la Métropole de Lyon.

## **Madame C., recrutée en CDD par un bureau d'études en tant qu'assistante administrative**

Madame C. est âgée de 48 ans et bénéficiaire du RSA (critère d'éligibilité à la clause), inscrite à Pôle Emploi. Elle a obtenu le baccalauréat français au Portugal et a étudié la comptabilité générale et les ressources humaines. Elle a été recrutée en CDD sur un poste d'assistante administrative au sein d'un bureau d'études. Elle réalise des heures d'insertion sur l'opération « Maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'avenue des Frères Montgolfier et de l'avenue Louis Blériot à Chassieu » de la Métropole de Lyon.

## **Monsieur I., recruté en CDI de chantier par une entreprise de construction en tant qu'aide maçon**

Monsieur I. est un participant Itinéraire Emploi Renforcé (critère d'éligibilité à la clause) âgé de 44 ans. Il était à la recherche d'un emploi depuis 1 an et a pu développer diverses compétences au sein d'un Atelier Chantier d'Insertion sur un poste d'ouvrier peintre polyvalent en rénovation. Il s'est ensuite inscrit à une formation de découverte des métiers du bâtiment, tout en suivant une formation Français Langue Etrangère (FLE). Suite au positionnement effectué par son référent, il a été recruté en CDI de chantier sur un poste d'aide maçon au sein d'une entreprise de construction.

# AUJOURD'HUI

**ces participants travaillent toujours dans la structure où ils ont été recrutés, ils sont bien intégrés aux équipes et donnent satisfaction à l'entreprise.**

La présentation de ces parcours met en avant l'utilité d'intégrer des clauses au sein de multiples marchés afin d'assurer aux candidats diverses missions, faciliter la création de parcours qualifiants et amener les entreprises à intégrer des bénéficiaires en leur proposant des contrats de longue durée. La contribution de multiples acteurs est nécessaire pour favoriser la réussite des parcours d'insertion.

# Témoignages structurés

## **Emmanuel GUIRAND – Ressources Humaines SERFIM Groupe**

« Nous essayons de faire d'une obligation une opportunité. Certaines personnes sont formées en alternance pendant 6 mois, à la fois dans nos entreprises mais aussi au sein de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). Si cela se passe bien, il y a de grandes chances que l'on poursuive sur un CDI. On sait que la personne est compétente et qu'elle connaît la structure. Cela nous permet de toucher des publics que l'on n'atteignait pas auparavant. »

## **Yves HENRY – Responsable adjoint du Service Interprétariat Traduction ISM CORUM**

« L'essentiel de notre activité se fait dans le cadre de marchés publics émis par des organismes publics ou des collectivités territoriales. Nous sommes donc habitués depuis des années à intégrer, dans nos recrutements, les obligations liées aux clauses d'insertion. Un bon nombre de nos collaborateurs actuels ont été recrutés grâce à ces dispositifs et nous en sommes pleinement satisfaits. En la matière, avoir un interlocuteur unique est un réel avantage pour nous. Que ce soit en nous fournissant des renseignements quant aux profils éligibles, en assurant le suivi des heures effectuées par les salarié·e·s embauché·e·s ou encore en nous épaulant dans les phases de recrutement, la MMIE se révèle être un partenaire précieux dans la gestion de nos ressources humaines. »



# Ce qu'il faut retenir

**U**ne année 2020 marquée par un contexte économique et social particulièrement difficile, générant une activité en forte baisse pour les entreprises (chômage partiel) et un décalage des recrutements

**U**ne diminution des heures sur les marchés avec clause d'insertion (arrêt des chantiers, difficultés économiques des entreprises), contrebalancée par une augmentation des marchés réservés et d'insertion liée à la crise sanitaire (prestations de nettoyage et d'hygiène renforcées)

**P**lus d'un million d'heures générées dans la Métropole de Lyon en 2020. La Métropole à l'origine de 41% du total des heures d'insertion, les bailleurs à l'initiative d'un tiers (33%), les villes 16% (caractérisées par une augmentation en 2020).

**P**lus de 3000 personnes recrutées en 2020.

**L**es femmes, 27% du total des salariés des clauses en 2020 (contre 16 % au niveau national en 2018).

**U**n quart de salariés de moins de 26 ans parmi les entrants dans le dispositif des clauses (27%)

**12%** de salariés de plus de 50 ans parmi les entrants

**S**ix salariés sur dix sans diplôme : 61% du public n'a pas atteint le niveau de formation CAP/BEP

**P**rès de trois salariés sur dix résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (28%)

**P**lus d'un tiers des salariés en insertion bénéficiaires du RSA (37%) : un taux stable et plus élevé que le niveau national (23% au niveau national en 2018)

**P**rès de la moitié des salariés, en recherche d'emploi depuis au moins un an (46%)

**L**es Structures d'Insertion par l'Activité Économique, des acteurs incontournables de la réinsertion professionnelle : deux tiers des contrats (66%) sont réalisés via une SIAE.

**P**lus de la moitié des contrats (55%) et des heures d'insertion (52%) réalisés dans le secteur d'activité du nettoyage des locaux. Le secteur de la construction, du bâtiment et des travaux publics mobilise plus du quart des contrats (26%) et des heures d'insertion (26%). L'entretien des espaces verts compte pour 11% des contrats mais seulement pour 7,6% des heures d'insertion.

**U**ne proportion de femmes plus importante dans les marchés réservés et d'insertion (42%), portant davantage sur les prestations de nettoyage de locaux.

**11,8%** des heures d'insertion réalisées hors des secteurs traditionnels (construction et le BTP, les espaces verts et le nettoyage de locaux).

**U**n retour vers l'emploi pour 30% des contrats, en recul par rapport à l'année précédente, impact le plus visible de la crise sociale et économique.

# NOVELS

Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.

Handwriting practice lines consisting of 25 horizontal dotted lines.



**Source des données :**  
Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) - Extractions à partir du logiciel ABC ; Direction Insertion et Emploi de la Métropole de Lyon.

**Traitements statistiques :**  
Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

**Rédaction :**  
MMI'e et l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise.

**Maquette/infographie :**  
MMI'e et Métropole de Lyon.

**Cartographie :**  
MMI'e.

**Crédit photos :**  
MMI'e.